

#NOT THE COST

ARRÊTER LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES EN POLITIQUE

Orientation pour le programme



DROITS D'AUTEUR © INSTITUT NATIONAL DÉMOCRATIQUE 2017.

Tous droits réservés. Des extraits de cet ouvrage peuvent être reproduits et/ou traduits pour des objectifs non commerciaux à condition que le NDI soit reconnu comme auteur du document et que l'organisation reçoive des exemplaires de toute traduction.⁴⁵⁵
Massachusetts Avenue, NW
Washington, DC 20002
Telephone: 202-728-5500
Website: www.ndi.org

#NotTheCost

ARRÊTER LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES
FEMMES EN POLITIQUE

Orientation pour le programme



« Je m'appelle Susana Villarán, originaire de Lima, au Pérou. Professeure d'études sociales et journaliste, je fais de la politique depuis l'âge de 17 ans. Je suis en train de vivre un paradoxe : je suis une femme de pouvoir, bien connue et reconnue dans tout le pays et en même temps, je suis ici pour offrir mon témoignage de victime [...]. Le harcèlement que j'ai subi a commencé avec ma campagne pour devenir maire [de Lima] et a duré 5 ans. Cinq années d'attaques, cinq années d'attaques et de menaces brutales et constantes.»

REMERCIEMENTS

L'élaboration de cette orientation de programme, sous l'égide de l'initiative *#NotTheCost* : *Mettre un terme à la violence à l'égard des femmes en politique* du National Democratic Institute (NDI), est le point culminant du travail assidu et des contributions de nombreuses personnes. L'institut leur est reconnaissant de leurs efforts.

Cette orientation a été élaborée par l'équipe du NDI « Genre, Femmes et Démocratie » sous la direction de Sandra Pepera (directeur). Cet ouvrage a été rédigé principalement par Caroline Hubbard, principale conseillère sur le genre. Nous remercions tout particulièrement Claire DeSoi et Corey Greer qui ont contribué à l'avant-projet et à la révision. Cette orientation de programme est aussi due au travail acharné de notre équipe de production, notamment Kathy Gest, secrétaire de rédaction et Stephanie Arzate, conceptrice. Tous nos remerciements à notre équipe de collègues et de réviseurs du réseau du NDI qui ont fait part de leurs commentaires et de leurs conseils sur les avant-projets d'orientation de programme, notamment : Brittany Danisch, Farha Tahir, Kristina Jeffers et Lauren Kunis. Nous remercions aussi M. Elin Bjarngård et Julie Denham de leurs commentaires et conseils concernant cette publication.

Ce document d'orientation de programme n'aurait pas vu le jour sans le travail de départ exploité dans le cadre du programme *#NotTheCost*. Nous souhaitons remercier les nombreuses personnes qui ont participé à l'initiative *#NotTheCost*, en particulier Mme Mona Lena Krook de Rutgers University, pour sa contribution en tant que conseillère technique de l'initiative, et tous les particuliers et les institutions qui ont offert leur collaboration, des orientations et des commentaires pendant toute la durée du programme.

Pour finir, l'Institut est très reconnaissant envers le National Endowment for Democracy pour son soutien et le financement de ce projet.

LE NATIONAL DEMOCRATIC INSTITUTE

Le National Democratic Institute for International Affairs (NDI) est une organisation à but non lucratif, non partisane, une organisation non gouvernementale qui répond aux aspirations des populations mondiales désireuses de vivre dans des sociétés démocratiques qui reconnaissent et promeuvent les droits fondamentaux de la personne. Depuis sa fondation en 1983, le NDI et ses partenaires locaux se sont efforcés de soutenir et de consolider les institutions et pratiques démocratiques en renforçant les partis politiques, les organisations de la société civile et les parlements, de sauvegarder les élections et de promouvoir la participation citoyenne, l'ouverture et la responsabilité des pouvoirs publics.

Le NDI est une organisation de premier plan qui s'efforce de promouvoir la participation des femmes à la vie politique partout dans le monde. L'institut renforce le pouvoir des femmes pour qu'elles participent, se battent et dirigent en tant que partenaires égales et actives du changement démocratique. Grâce à la mobilisation de ses réseaux mondiaux et aux trois décennies d'expérience acquise dans 132 pays, le NDI appuie les femmes qui aspirent à l'égalité entre les genres et à des gouvernements inclusifs et réactifs. L'approche multinationale du NDI renforce le message suivant : bien qu'il n'y ait pas de modèle démocratique unique, certains principes fondamentaux sont communs à toutes les démocraties.

CONTENU

PRÉFACE	9
INTRODUCTION	11
Qu'est-ce que la violence contre les femmes en politique ?	12
Qui est affecté ?	15
Quelles formes prend la violence ?	18
Pourquoi la violence contre les femmes en politique est-elle importante ?	22
C'est une forme de violence à l'égard des femmes	22
Une violation des droits de la personne humaine	23
Elle sape la démocratie	24
Comment peut-on arrêter la violence à l'égard des femmes en politique ?	24
CONSIDÉRATIONS TRANSVERSALES POUR LES PROGRAMMES	27
Programmation intégrée contre programmation indépendante ou ciblée	27
Enjeu national, régional et/ou mondial	30
Niveau mondial	30
Niveau régional	32
Niveau national	35
Déterminer le genre d'intervention qui convient	36
Secteur de participation politique pris en compte	36
Points d'entrée du programme	38
Actions des programme centrés sur la violence à l'égard des femmes en politique	39
ORIENTATION DE PROGRAMME	44
Comprendre le problème de la violence à l'égard des femmes actives en politique	46
Introduction	46

Méthodologie	47
Objectifs d'évaluation	48
Répondre aux questions de l'évaluation	53
Conception de recherche	54
Organiser les données	65
Analyse des données et recommandations	65
Rapport définitif	66
Plaidoyer Pour Le Changement	68
Plan d'action sur la violence à l'égard des femmes en politique : Décider de mesures pour remédier à la violence à l'égard des femmes en politique dans un pays, une région ou un secteur	68
Mobiliser les alliés-clés : Éducation et sensibilisation	71
CONCLUSION	87



PRÉFACE

Dans le passé, la violence à l'égard des femmes en politique est restée largement invisible en tant que phénomène, mais c'est en fait une préoccupation réelle et grave pour tous ceux qui se consacrent au renforcement des démocraties dans le monde. Nous ne pouvons pas permettre que cette violence se poursuive. La violence à l'égard des femmes actives en politique rend plus difficile la construction de démocraties pérennes et résistantes susceptibles de bénéficier d'une politique fondée sur l'inclusion et l'égalité. Elle est présente dans tous les secteurs politiques et cible les femmes — en personne et en ligne— quel que soit leur rôle politique, leur âge, leur parcours ou leur statut social. En tant que phénomène généralisé, la violence en politique peut bien sûr affecter les hommes comme les femmes, quels que soient leurs pays et leurs fonctions. Toutefois, cette publication s'intéresse à la problématique spécifique de la violence à l'égard des femmes en politique : un problème grave qui décourage les femmes de participer à la vie politique, sape la démocratie, représente une entrave fondamentale à la dignité des femmes et constitue un obstacle sérieux à l'égalité entre les genres. Les définitions traditionnelles de la violence en politique n'intègrent pas les actes violents et les menaces à l'égard des femmes en raison de leur genre. Les normes de genre jouent un rôle important car elles influent sur *la raison pour laquelle* les femmes font l'expérience de la violence en politique et sur *la façon* dont elles le vivent, ainsi que sur le genre de mesures employées pour bloquer ou contrôler leur participation — souvent, les femmes sont assujetties à des formes particulières de violence et

d'intimidation qui n'affectent que rarement ou jamais les hommes. De plus, dans de nombreux cas, même la violence qui n'est pas motivée par le genre peut tout de même affecter les femmes d'une manière disproportionnée, parce qu'elles se trouvent en situation de subordonnées dans la société et sont plus vulnérables aux attaques.

Il faut accroître la sensibilisation sur cette question, créer de nouvelles normes contre cette violence, mettre sur pied des dispositifs pour enregistrer les plaintes et y répondre, offrir des services aux femmes victimes et punir les auteurs de violence. Pour ce faire, toutes les parties prenantes concernées doivent s'engager à lutter ensemble contre la violence à l'égard des femmes en politique, contribuant ainsi à renforcer la culture et la pratique démocratique et à construire des sociétés prospères et résistantes. Ce document offre des orientations pour parvenir à cet objectif, en interpellant en particulier les praticiens de la démocratie, groupe bien placé pour élaborer et gérer des programmes d'éradication de la violence contre les femmes actives en politique.

La grande partie du travail qu'il faut faire actuellement concerne sur le recueil de données et la recherche pour améliorer les initiatives existantes ou commencer à recueillir des informations sur ce phénomène. Pour une problématique telle que celle-ci, constamment ignorée et dont on parle peu, recueillir des données à tous les niveaux, du local au mondial, peut constituer pour les praticiens un but de programme en soi : c'est un volet essentiel de la sensibilisation et de la recherche de solutions. Au fur et à mesure que l'on connaîtra et comprendra mieux la violence à l'égard des femmes en politique, d'autres méthodologies et activités pourront être employées plus efficacement et de nouvelles stratégies novatrices pourront voir le jour. En fin de compte, le but du NDI est de faciliter la tâche des praticiens pour qu'ils comprennent et abordent cette question dans des programmes et contextes mondiaux, élevant ainsi la sensibilisation sur les réalités et l'impact de cette violence et mobilisant un vaste ensemble de partenaires de tous les secteurs pour y mettre un terme.



INTRODUCTION

En avançant vers l'égalité, les femmes ont fait des progrès historiques dans la vie politique. Ces vingt dernières années, le pourcentage de femmes parlementaires dans le monde a quasiment doublé et les femmes occupent de plus en plus de postes de pouvoir en tant qu'activistes de la société civile, dirigeantes de partis politiques, conseillères municipales et maires, ministres, Premier ministre et présidentes. Ces progrès sont significatifs. Ce droit leur appartient — et leur participation entière et égale bénéficie à leur communauté, engendrant ainsi de véritables avancées pour la démocratie et de meilleurs résultats pour leur pays. Citons par exemple une plus grande réactivité aux besoins citoyens, une coopération accrue parmi les partis et les groupes ethniques et une paix plus durable.^{1 2 3}

Ces vingt dernières années, le pourcentage de femmes parlementaires dans le monde a pratiquement doublé. Les femmes occupent de plus en plus de postes de pouvoir en tant qu'activistes de la société civile, dirigeantes de partis politiques, conseillères municipales et maires, ministres, Premier ministre et présidentes.

Toutefois, un nombre croissant de rapports dans le monde — communiqués par des activistes, des politiciens, des journalistes et des chercheurs — indique

que lorsque les femmes vont de l'avant pour réclamer leur droit de contribuer à la politique, elles sont confrontées à des actes d'abus psychologique et même physique ou à des agressions sexuelles. Conformément à la définition figurant dans un volume croissant de lois nationales et de conventions internationales régissant la violence à l'égard des femmes, cette forme de violence se produit en public, en privé et dans les espaces publics protégés et ne se limite pas aux actes de préjudice physique. En fait, elle comprend un ensemble d'actes commis en personne et, de plus en plus, en ligne, qui ont pour but de contrôler, de limiter ou d'empêcher la participation entière et égale des femmes en politique. Les coupables de telle violence peuvent aller d'un membre de la famille ou de la communauté aux médias et aux dirigeants de partis politiques.

Qu'est-ce que la violence contre les femmes en politique?

La violence peut être subie par quiconque participe au processus politique à un quelconque niveau, des électeurs qui votent pour la première fois aux chefs d'état chevronnés. Elle affecte et vise des personnes de tous les genres dans le monde. Toutefois, la question de la violence à l'égard des *femmes* en politique revêt trois caractéristiques:

- Elle cible les femmes *en raison de* leur genre ;
- Sa *forme* même peut-être genrée, comme on le voit dans les menaces sexistes et la violence sexuelle, et
- Son effet est de décourager *les femmes en particulier* de devenir ou d'être actives en politique.

Elle comprend toutes les formes d'agression, de harcèlement, de contrainte et d'intimidation contre les femmes acteurs politiques, simplement parce que ce sont des femmes. Ces actes — qu'ils soient dirigés contre les femmes électrices, dirigeantes de la société civile, membres de parti politique, candidates, responsables élues ou désignées — visent à empêcher la participation politique des femmes en tant que groupe. Cette violence renforce les stéréotypes et les rôles traditionnels attachés aux femmes en utilisant la domination et le contrôle pour dissuader et exclure les femmes de la politique. C'est une entrave particulièrement préoccupante à la contribution des femmes à l'égalité dans la vie politique et il s'agit donc là d'un grave obstacle à la démocratie inclusive et pérenne.

Tandis que les actes de violence contre les femmes en politique sont dirigés



contre des femmes individuellement, leur intention va bien au-delà de la cible choisie : il s'agit d'effrayer les autres femmes déjà actives en politique, de dissuader celles qui envisageraient de s'engager dans la politique et de communiquer à la société que les femmes ne doivent pas participer à la vie publique, quelle que soit la fonction. Par conséquent, le motif derrière la violence est aussi important que la cible choisie.

Il est important de reconnaître que la violence à l'égard des femmes en politique va bien au-delà des préjudices physiques — en général la forme de violence la plus reconnaissable. Dans certains cas, les attaques sur les femmes politiquement actives sont en fait formulées comme des actes précisément « non violents », en se fondant sur des récits qui réaffirment les idées conservatrices sur la « place » des femmes dans la société. Des adversaires peuvent se focaliser sur le corps des femmes et leur rôle traditionnel dans la société — essentiellement en tant que mères et épouses — pour nier ou amoindrir leur aptitude ou leur compétence sur la scène politique. Mais puisque le mobile est un élément essentiel, employer des images ou des stéréotypes genrés pour s'attaquer à des adversaires peut être décrit comme un cas de violence contre les femmes en politique, car le message communiqué par ces tropes est que les femmes ne sont pas à leur place dans la vie politique. Ces représentations minent les compétences des femmes, ce qui réduit l'égalité d'accès à des postes de pouvoir et renforce le statu quo.

Parallèlement, les expériences endurées par les hommes et les femmes, que l'on ignore souvent comme étant « le prix à payer pour faire de la politique »

peuvent être qualifiées de formes de violence à l'égard des femmes en politique. Par exemple, l'échange de biens matériel contre des postes de pouvoir au sein de partis ou d'organe élus est souvent couramment accepté, même s'il s'agit d'un comportement corrompu. Mais pour les femmes, à la différence des hommes, les exigences prédominantes concernent le sexe ou des faveurs sexuelles au lieu d'argent, donc cette extorsion peut tomber dans la catégorie de violence contre les femmes.⁵ Ce genre d'extorsion entache encore la culture démocratique d'un système : les femmes apprennent que ce n'est qu'en offrant de telles « faveurs » qu'elles peuvent avancer dans la hiérarchie politique et l'idée que se font les populations des femmes en politique est déformée par la croyance que toute femme qui avance doit avoir consenti de telles faveurs.

Quand les femmes pensent qu'elles ne peuvent pas exprimer leur opinion sans craindre des menaces ou des représailles, le discours politique robuste qui constitue une partie essentielle de la politique s'en trouve inhibé. Certainement, attaquer uniquement le point de vue politique d'une femme n'est pas nécessairement une violence basée sur le genre. Cela peut s'inscrire dans le domaine de la critique ou du débat politique sain, parfois protégé par la garantie de la liberté d'expression ou des privilèges parlementaires. Mais il y a souvent un aspect répétitif ou persistant dans les attaques auxquelles les femmes sont confrontées, qui intensifie des actes qui pourraient rester invisibles ou être ignorés car sans importance. Une insulte sexiste peut être considérée comme un comportement déplacé ; toutefois, quand les femmes qui tentent d'entamer le débat politique sont confrontées à un constant barrage de harcèlement et d'abus, cela devient de la violence. Fait significatif, quand cela fait partie de l'expérience des femmes qui s'engagent politiquement, cela mine leur sentiment de sécurité lorsqu'elles tentent d'exercer leurs droits politiques.

La technologie numérique et les plateformes en ligne peuvent renforcer l'impression de menaces anonymes et dans l'ombre. De plus en plus, la recherche indique que la cyberintimidation et le harcèlement en ligne ciblent et affectent les femmes de manière disproportionnée.⁶⁷ En réduisant au silence et excluant les voix des femmes et autres groupes marginalisés, le harcèlement en ligne est fondamentalement un défi pour l'engagement politique des femmes et l'intégrité de l'espace d'information, et par là même, sape la culture et les pratiques démocratiques dans le monde entier. De plus, au-delà de l'impact direct d'un acte de violence contre une personne, l'abus et les menaces en ligne peuvent « ouvrir les vannes » permettant une violence accrue dans d'autres espaces. Dans ces circonstances, les femmes pensent que le coût et le danger associés à leur participation surpassent les avantages et se retirent ou décident de ne pas entrer en politique du tout.

Dans ces circonstances, les femmes pensent que le coût et le danger associés à leur participation surpassent les avantages et se retirent ou décident de ne pas entrer en politique du tout.

Qui est affecté?

Les femmes constituent un groupe très divers, avec des origines, un accès aux ressources, des contextes national, culturel ou religieux représentatifs de l'ensemble des expériences humaines. Leur aptitude à supporter des attaques peut changer d'un pays à l'autre, mais est aussi fonction de leur identité et de leur position dans leur pays dues à des différences de classe, de race, d'ethnicité, d'âge, de niveau d'instruction, de handicap, etc. Dans le monde entier, les femmes en politique font état de la même série d'expériences, mais la nature, l'intensité et l'impact de la violence qu'elles rencontrent diffère selon les contextes politique et socio-culturels dans lesquels elles évoluent. Par exemple, des attaques notoires ont été perpétrées contre des femmes actives en politique dans des environnements dotés de systèmes démocratiques solides et de normes bien établies pour l'inclusion des femmes au processus politique. Toutefois, quand elles sont dirigées contre des femmes sans réseau de soutien ou stratégie d'adaptation, cette violence étouffe leur voix et réduit leur participation avec une plus grande efficacité. Celles qui se trouvent en situation encore plus désavantagée — par exemple, dûe à une marginalisation extrême ou à un isolement physique ou géographique — sont vulnérables face à toute sorte d'abus et de préjugés discutés plus haut, ainsi qu'à toutes sortes d'actions qui, vues de l'extérieur, n'ont pas l'air violentes.

La reconnaissance du problème de la violence à l'égard des femmes en politique a été entravée par trois facteurs:

- La sagesse populaire selon laquelle il n'y a pas de violence sauf en cas d'acte physique;
- L'idée qu'il n'y a pas de dimension spécifiquement genrée à la violence en politique; et
- Le fait que la grande majorité des femmes qui ont fait l'expérience d'attaques sexuelles restera sans doute silencieuse sur la question.

Ces trois facteurs ont contribué à l'absence de visibilité de ce problème.

Les victimes de cette violence peuvent même ne pas reconnaître que ce qui leur est arrivé est une forme particulière de violence, et les femmes désireuses de participer ou qui sont déjà engagées dans la politique peuvent même nier le problème pour essayer de détourner les accusations selon lesquelles elles sont « hystériques » et ne « supportent pas » les exigences de ce travail. Elles sont nombreuses à craindre d'être considérées comme des victimes ou d'être accusées de « jouer à la victime », de peur de justifier les affirmations selon lesquelles les femmes n'ont pas leur place en politique. Pourtant, les faits prouvent clairement que les femmes en politique ont bien fait l'expérience d'une telle violence dans le monde — qu'elles s'expriment directement sur la question ou non — et que leurs expériences affectent leur capacité et leur volonté de participer activement à la vie publique.⁸

Lors des élections de 2010 en Afghanistan, par exemple, presque toutes les femmes candidates ont reçu des appels téléphoniques menaçants.⁹ Lors des élections de 2015 en Tanzanie, les électrices ont indiqué que leur mari avait demandé le divorce et les avaient abandonnées avec leurs enfants parce qu'elles n'avaient pas voté pour le candidat préféré de leur mari.¹⁰ Au Pérou, 39 pour cent des femmes dirigeantes dans des gouvernements régionaux et locaux ont indiqué avoir fait l'expérience d'actes de harcèlement politique liés à leurs fonctions.¹¹ Les femmes politiques, de la Hongrie à l'Inde, ont enduré des insultes sexistes persistantes concernant leur apparence.¹² Des incidents violents ont démoralisé des femmes politiques en Asie et en Amérique latine, les décourageant de se représenter ou les rendant plus susceptibles de partir après quelques mandats.¹³ Un tiers des femmes politiques locales en Suède ont dit qu'elles envisageaient de quitter leurs fonctions à cause de ce genre d'incident,¹⁴ tandis que 48 pour cent des femmes qui ont quitté leurs fonctions en Bolivie en 2010 ont affirmé avoir été victimes de telles violences.¹⁵

L'impact de la violence, qui plus est, va bien au-delà des femmes directement affectées. En Australie, 60 pour cent des femmes âgées de 18 à 21 ans et 80 pour cent des femmes âgées de plus de 31 ans ont indiqué être moins enclines à se présenter à un poste électif après avoir vu combien les femmes politiques étaient traitées négativement par les médias.¹⁶ Pratiquement toutes les participantes à un programme britannique pour les femmes aspirant à devenir dirigeantes ont été témoins d'abus sexiste, ce qui a conduit plus de 75 pour cent d'entre elles à dire que cela les préoccupait quand elles se demandaient si elles devaient exercer une fonction dans la vie publique.¹⁷ Comme le démontrent ces exemples, l'ampleur de la violence qui cible les femmes actives en politique dépasse les cadres officiels de la politique, comme le parlement ou les partis

politiques : elle affecte non seulement les candidates et les responsables mais aussi les femmes qui tentent d'exercer leurs droits politiques ou de participer à la vie politique à un quelconque niveau, des élections et décisions politiques à l'activisme à l'échelle locale, nationale et régionale.

En tant qu'activistes, les femmes peuvent rencontrer une attitude négative ou même l'hostilité directe de leur famille, de leur communauté ou de leur gouvernement, particulièrement si elles se trouvent dans des communautés isolées et si elles remettent en cause les réseaux de népotisme ou l'allocation des ressources. De nombreuses femmes signalent que leurs causes sont ignorées ou rejetées, taxées de « problèmes féminins », et qu'elles peuvent être confrontées à des insultes genrées — par exemple, qu'elles parlent « trop fort » ou d'une « voix trop stridente » — l'intention étant de les réduire au silence.



En tant qu'électrices, les femmes peuvent être la cible de violence pour tenter de les empêcher de voter ou encore de les forcer à voter pour un candidat particulier. Les femmes agents électoraux ou agents de parti dans les bureaux de vote peuvent aussi être sujettes à des menaces, à la contrainte ou à des attaques

En tant que candidates, les femmes peuvent être confrontées à des réactions négatives de la part de leurs familles et de leurs conjoints, notamment menacées d'ostracisme ou de divorce. Elles peuvent aussi voir leur matériel de campagne vandalisé, se faire vilipender par des adversaires de leur parti ou extérieurs à celui-ci, et recevoir des menaces de viol — tout cela dans le but de réduire leurs ambitions politiques. En tant que responsables élues et nommées, elles peuvent être poussées par les dirigeants de parti ou des membres de leur famille à abandonner leur siège à des suppléants de sexe masculin, être confrontées à des conditions de travail hostiles dans les assemblées législatives ou dans les chambres de conseil, notamment le harcèlement sexuel, pâtir d'une couverture médiatique sexualisée ou inéquitable, ainsi que d'abus sexistes dans les médias sociaux visant à les marginaliser et à amoindrir leur efficacité.

Une fois élues, les femmes parlementaires continuent aussi à être menacées par la violence. En 1976, l'Union Inter-Parlementaire (IPU) a formé un comité sur les droits humains des parlementaires pour enquêter sur les cas de violation des droits humains des élus. Au fil des ans, le comité a examiné des plaintes dans plus de cent pays ; en 2015, les cas de 320 parlementaires de 42 pays ont été examinés, dont 37 étaient des femmes.¹⁸ Ces cas comprenaient des exclusions non justifiées de postes politiques, des arrestations arbitraires, des restrictions de liberté d'expression, des meurtres, des tortures et des enlèvements. Chacun de ces actes est conforme à l'expérience des femmes dans le monde visant à empêcher leur participation politique et, dans le cas des élus, à priver les électeurs d'une véritable représentation du candidat de leur choix. Dans une étude récente, aussi de l'IPU, presque 82 pour cent des femmes parlementaires ont indiqué avoir subi des violences psychologiques sous une forme ou une autre ; 32 pour cent ont dit avoir été victimes de violence économique ; 25 per cent ont indiqué la même chose pour des actes de violence physique et 21 pour cent ont dit avoir été assujetties à des actes de violence sexuelle.¹⁹

Quelles formes prend la violence ?

La violence visant à contrôler ou à limiter la participation des femmes en politique prend des formes diverses et est présente dans la sphère privée aussi bien que publique, y compris dans les espaces publics « protégés » tels que les partis politiques et le parlement.²⁰ En raison de ces actes, les femmes individuellement et en tant que groupe sont empêchées de s'exprimer et d'agir librement et sans entrave. À la différence d'autres formes de violence électorale ou politique exercée en général par des adversaires politiques, dans ces cas, les auteurs de violence peuvent comprendre la famille ou les amis de la femme, des membres de son parti politique, des responsables communautaires et religieux, des forces de sécurité du pays et la police, entre autres. Les organes de presse peuvent aussi jouer un rôle influent dans l'exercice de la violence, soit par leurs propres reportages, soit par la dissémination de messages violents sur les femmes actives en politique repris d'autres sources.

Des contextes et des cultures différentes donnent lieu à une série de méthodes utilisées pour intimider, délégitimer ou exclure les femmes de la vie politique. Toutefois, les femmes actives en politique se sont plaintes de violences qui tombent dans plusieurs catégories courantes : **psychologique, physique, sexuelle et économique**.

La violence psychologique comprend les comportements hostiles et l'abus, l'intention étant de causer la peur et/ou des préjudices émotionnels. En

politique, cela peut signifier des menaces de violence physique, la contrainte et des actes visant à nuire à la situation sociale d'une femme. Par exemple, la recherche peu abondante sur la violence contre les femmes dans les élections est une indication que la violence psychologique peut viser particulièrement les électrices, les candidates et les employés de partis.²¹ Les maris peuvent menacer de divorcer pour forcer leur femme à voter pour un candidat particulier ou pour les empêcher d'avoir une activité politique quelconque. Les menaces de mort et de viol, la diffamation, le boycott social et la traque sont tous des exemples de ce genre de violence — qui se produit de plus en plus souvent en ligne et dans les médias sociaux.

Les formes d'abus et de harcèlement qui se transforment en violence psychologique peuvent chercher à délégitimer les femmes en tant qu'acteurs politiques en sapant leur confiance, leur compétence et leur visibilité sur la scène politique, ce qui affecte négativement la façon dont elles sont dépeintes et par conséquent, leur image. Il arrive que l'on coupe le micro des femmes pour les réduire au silence au parlement ou dans des réunions de parti. Elles peuvent se voir constamment interrompues par un tapage sexiste. Pendant les élections, les hommes de la famille des électrices peuvent chercher à voter en leur nom. Tous ces actes sont là pour démontrer que les femmes n'ont pas les compétences requises pour participer au processus démocratique en leur nom propre et en toute conscience. Ces actes contre leur pouvoir cherchent à remettre les femmes « à leur place », en les caricaturant dans les rôles symboliques ou traditionnels qu'elles sont supposées avoir en raison de leur genre.

La violence physique comprend des blessures infligées directement aux femmes ainsi que des actes de préjudice physique perpétrés contre les membres de leur famille. Par exemple, assassinats, enlèvement, coups et abus au foyer pour empêcher les femmes de participer à la vie politique.

La violence sexuelle comprend des actes sexuels et des tentatives d'actes sexuels par la contrainte, notamment des commentaires ou avances sexuelles indésirables. Par exemple, harcèlement sexuel, viol et exploitation sexuelle, tels que forcer les femmes à des faveurs sexuelles pour être nommées par le parti, recevoir des fonds ou recevoir des appuis pour un projet de loi. Des femmes ont indiqué s'être fait tripoter quand elles faisaient la queue pour voter — ce qui les a conduit à éviter d'aller voter, ou inciter leurs maris ou membres de la famille à ne pas le faire. La sexualité des femmes est souvent un symbole fort, les menaces de viol et les questions autour de la moralité ou de l'identité sexuelle d'une femme sont très courantes. Les représentations en

ligne sexuellement explicites ou graphiques sont une manifestation de plus en plus claire de ce genre de contrainte ou de menace qui réduit les femmes à leur genre, en les privant de leur dignité humaine fondamentale.

La violence économique implique un comportement coercitif visant à contrôler l'accès d'une personne à des ressources économiques. Les électrices peuvent se voir refuser des fonds ou tout autre soutien de leur famille dans le but de soit les forcer à voter, soit les empêcher de le faire. Les femmes politiques peuvent se voir systématiquement refuser l'accès aux ressources financières et économiques auxquelles elles ont droit ou qui sont par ailleurs accessibles à leurs homologues masculins actifs en politique — ressources qui sont nécessaires, par exemple, pour faire campagne, pour l'avancement de carrière ou l'organisation politique de routine. L'objectif est de frustrer les femmes pour qu'elles se retirent ou de réduire leurs chances de faire efficacement leur travail, ce qui affecte leur image aux yeux des citoyens et des électeurs et peut porter atteinte à leur carrière politique.

Tandis que les campagnes dans plusieurs régions du monde se sont senties contraintes d'introduire de nouveaux termes tels « harcèlement politique » et « discrimination » pour décrire des attaques non physiques, tous ces cas décrivent des actes de violence contre des femmes actives en politique. Les caractéristiques, soulignées plus haut, qui définissent la violence contre les femmes en politique s'appliquent toujours. L'argument qui incite à considérer ces divers actes comme faisant partie du même phénomène est renforcé par le fait que de nombreux cas de violence à l'égard des femmes en politique tombent dans plusieurs catégories, ou que de multiples actes peuvent être perpétrés simultanément ou progressivement.

Plateformes numériques pour la violence

Les organes de presse numériques et la technologie numérique, en particulier la portée extraordinaire des plateformes des médias sociaux, amplifient les effets de l'abus psychologique ainsi que d'autres formes de violence. Tandis que les plateformes en ligne constituent un espace grandissant pour que les citoyens recueillent des informations et expriment leur opinion — et peuvent s'avérer particulièrement importantes pour que les femmes surmontent les obstacles qui s'opposent à leur activité politique — elles peuvent aussi être des forums de désinformation, de paroles haineuses, d'abus et de harcèlement. Cette activité peut être engendrée par des particuliers et des organisations qui œuvrent de façon transnationale, et elle est souvent alimentée par des idéologies patriarcales exclusives sur le plan ethnique ou racial associées aux



régimes autoritaires. Certaines sont des créations politiquement motivées et conçues par des pays ou encore des particuliers ou des groupes motivés par une idéologie visant à contrôler la sphère politique. Mais la majorité prend ses racines dans la discrimination et l'intolérance, avec un effet dévastateur, celui d'éloigner les femmes, surtout les jeunes femmes, du discours et des activités politiques en ligne — sapant en fin de compte l'intégrité de la culture démocratique et de sa pratique.

De récentes études démontrent que les femmes sont plus souvent attaquées en ligne par des trolls abusifs et condescendants, que les femmes et les hommes vivent le harcèlement en ligne différemment et que la violence en ligne peut faire que les femmes choisissent de ne pas participer au leadership ou aux débats politique en ligne et, en fin de compte, de ne pas exprimer leur opinion.²² Dans l'ensemble, les outils et les plateformes accessibles en ligne font qu'il est bien plus facile d'attaquer quelqu'un, car cela peut se faire anonymement, à distance, et dans de nombreux cas, être diffusé à grande échelle pour amplifier le nombre de messages violents et leur impact. Ces attaques sont difficiles à arrêter ou à détourner et peuvent avoir un effet dévastateur sur la vie entière des victimes, et pas seulement sur leur activisme politique. L'atteinte à la vie privée en ligne, par exemple le partage non consenti de photos, de vidéos ou d'informations privées, a un effet traumatisant sur la femme qui en est victime. Les attaques numériques sont aussi souvent liées à une violence secondaire ; dans de nombreux cas, une attaque initiale est suivie d'une escalade de la violence physique pour en arriver à l'agression ou au meurtre. De plus, en raison

de leur nature très publique, les attaques en ligne ont un effet dramatique, qui dépasse celui des victimes pour atteindre d'autres femmes qui envisagent d'entrer dans la vie publique ou qui le sont, surtout les jeunes femmes. Qui plus est, les femmes sont blâmées pour leur victimisation, au lieu que ce soit leur agresseur ou leurs agresseurs qui soient reconnus coupables. Les organes médiatiques en ligne et la technologie numérique, en particulier la portée toujours plus grande des plateformes des médias sociaux, amplifient aussi les effets de l'abus psychologique en les rendant anonymes, indépendants des frontières, soutenus et permanents. Le sentiment d'impunité enhardit les coupables et renforce le sentiment d'insécurité et de violation chez les femmes, en éloignant un grand nombre d'entre elles de la vie politique.

Pourquoi la violence contre les femmes en politique est-elle importante ?

Toute violence à l'égard des femmes est inacceptable. Elle devrait préoccuper tous ceux qui se consacrent à promouvoir des sociétés démocratiques fortes et inclusives — et il faut l'arrêter. La violence qui affecte les femmes actives en politique pose un défi particulièrement grave pour la communauté mondiale et pour les gouvernements et les sociétés. Elle n'est pas restreinte à un pays, à une région ou à un système politique mais existe dans toutes les régions du monde. Selon leur contexte et leur parcours, les femmes sont affectées par cette violence différemment.

C'est une forme de violence à l'égard des femmes

La Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de 1993 indique que la possibilité pour les femmes d'obtenir l'égalité en politique est limitée par la violence. La déclaration définit « la violence à l'égard des femmes » de façon explicite comme « l'un des mécanismes sociaux cruciaux par lequel les femmes sont forcées à être en position de subordination comparées aux hommes ». ²³ Les actes de violence à l'égard des femmes actives en politique touchent à tous les aspects des relations de pouvoir genrées et doivent être inclus dans les discussions et les stratégies visant à éliminer plus largement la violence à l'égard des femmes. La violence à l'égard des femmes en politique a joué un rôle important car elle a accru la sensibilisation et facilité des actions sur la question de la violence à l'égard des femmes sur la scène mondiale. La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (le 25 novembre), par exemple, a été créée pour commémorer ce jour de 1960 où les trois sœurs Mirabal ont été assassinées pour leur activisme politique contre la dictature de Trujillo en République dominicaine.

Une violation des droits de la personne humaine

La violence à l'égard des femmes en politique remet fondamentalement en cause l'idée de « droits égaux des hommes et des femmes » inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Les droits individuels civiques et politiques sont inscrits dans les accords internationaux et les lois nationales. L'Article 21 de la déclaration, par exemple, déclare que (1) chacun a le droit de participer au gouvernement de son pays, directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis, (2) chacun a le droit de jouir d'un accès égal aux services publics de son pays et (3) la volonté du peuple sera le fondement du pouvoir du gouvernement ...exprimé lors d'élections périodiques et authentiques au suffrage universel et égal.²⁴ Les attaques contre les femmes qui exercent leur droit de participer à la vie politique sont donc en directe contradiction avec les droits des femmes en tant que personnes humaines.

Les droits individuels des femmes sont aussi protégés par la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ratifiée par 189 pays. L'article 1 définit la discrimination comme « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou objet de porter atteinte ou de nier la reconnaissance, le plein épanouissement et l'exercice par les femmes ... sur la base de l'égalité avec les hommes , des droits de la personne et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil v. »²⁵ L'article 7, quant à lui, déclare que les pays doivent assurer aux femmes, dans des conditions d'égalité avec les hommes, le droit (a) de voter à toutes les élections et dans tous les référendums publics (b) de prendre part à l'élaboration de la politique de l'État et à son exécution et d'occuper des emplois publics et exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement et (c) de participer aux organisations et associations non gouvernementales s'occupant de la vie publique et politique du pays.²⁶



Elle sape la démocratie

La démocratie sans la participation égale et active de la moitié de la population est impossible — et la violence menace directement la possibilité pour les femmes de participer à la politique librement et sans peur. Des preuves de plus en plus nombreuses montrent que la participation des femmes en politique est véritablement bénéfique pour la démocratie et la société, résultant notamment en une plus grande réactivité aux besoins des citoyens, une coopération accrue parmi les partis et les groupes ethniques et une paix plus durable.^{27 28 29} Par ailleurs, l'exclusion des femmes sape tout processus démocratique. L'intégrité des élections est remise en question lorsque des électrices sont empêchées d'aller voter en raison de contraintes familiales, d'adversaires politiques qui les ciblent délibérément ou de menaces terroristes. Cela est aussi vrai lorsque les femmes sont poussées à donner leur démission après avoir été légitimement élues ou quand certains font qu'il est impossible ou difficile pour elles de faire le travail pour lequel elles ont été élues. En outre, c'est une violation du droit des peuples à être représentés par le candidat de leur choix.

Trop souvent, on dit aux femmes que l'abus, le harcèlement et même l'agression font partie de la vie politique, mais cela ne devrait pas être le cas. On les met en garde contre le fait de dire ce qu'elles pensent, au cas où elles seraient considérées comme une charge au lieu d'un atout ; elles restent silencieuses au lieu de risquer d'être taxées de collègue non fiable. De tels actes ne seraient pas tolérés dans d'autres contextes et sont explicitement interdits par de nombreux cadres législatifs et codes de conduite sur les lieux de travail.³⁰ Le même contrôle devrait être appliqué à l'engagement des femmes dans le secteur politique qui devrait donner l'exemple de la défense de la démocratie, de l'égalité entre les genres et des droits humains de tous les citoyens.

Comment peut-on arrêter la violence à l'égard des femmes en politique ?

La violence à l'égard des femmes en politique est un problème sérieux qui affecte le développement des sociétés démocratiques fortes et inclusives et les progrès mondiaux sur la voie de l'égalité entre les genres. Comme les Objectifs de développement durable de 2015 l'énoncent clairement, atteindre ces deux buts est fondamentalement lié et exige d'agir pour veiller à ce que les femmes et les filles puissent jouir également de leurs opportunités et de leurs droits — notamment leur droit de participer de façon significative à tous les aspects de la vie politique sans danger de violence. La violence appliquée aux femmes

actives en politique ne devrait pas être « le prix à payer pour la politique ». En fait, le prix payé par la politique est celui d'une gouvernance démocratique et réactive qu'un espace politique inclusif à la capacité d'engendrer. Le problème de la violence à l'égard des femmes en politique doit être dénoncé sous toutes ses formes. Il doit être reconnu mondialement, car il faut reconnaître les réalités auxquelles sont confrontées les femmes et leur donner le pouvoir de parler ouvertement de leurs expériences. Il faut agir pour définir, atténuer et prévenir cette violence, en prendre note et la comptabiliser quand elle se produit et faire en sorte que les auteurs de cette violence aient à rendre des comptes.

Dans certains pays, les activistes à la base, les législateurs et ceux qui gardent les médias à l'œil ont commencé à élaborer des stratégies pour éviter la violence à l'égard des femmes en politique. Il existe également des initiatives d'un nombre croissant d'organisations internationales —notamment IDEA International, la Fondation internationale pour les systèmes électoraux, l'Union Inter-Parlementaire, Liberal International, l'Organisation des États Américains et les Nations Unies — qui veulent s'intéresser à cette problématique à l'échelle mondiale.

En 2016, le NDI a lancé *#NotTheCost: Arrêter la violence à l'égard des femmes en politique*, qui comprenant un **Appel mondial à l'action** qui réunit les stratégies et bonne pratiques élaborées et mises en œuvre par les artisans du changement à tous les niveaux dans le monde, pour que tous ceux qui travaillent sur cette question puissent bénéficier des efforts de tous. Cet appel à l'action exprime le besoin que toutes les parties prenantes aillent de l'avant dès aujourd'hui pour faire que la violence contre les femmes en politique soit aussi inacceptable que toute autre forme de violence contre les femmes.

Cet appel à l'action désigne trois domaines dans lesquels le changement est nécessaire :

- Éduquer et sensibiliser les parties prenantes et la population pour instaurer de nouvelles normes contre ce comportement.
- Créer des mécanismes au niveau institutionnel et national pour enregistrer les plaintes et y riposter.
- Offrir des services pour aider les femmes victimes, et punir les auteurs de telles violences.

Si toutes les parties prenantes concernées s'engagent à agir ensemble, la culture et les pratiques démocratiques s'en trouveront renforcées et des sociétés plus inclusives, prospères et résistantes seront développées. La liste entière des

possibilités d'agir qui sont incluses dans l'appel à l'action se trouvent dans l'annexe.

Les praticiens de la démocratie sont le groupe-clé de parties prenantes qui sont positionnés de façon stratégique pour combattre ce phénomène en menant des programmes remédiant à la violence à l'égard des femmes en politique. S'appuyant sur la gamme de « possibilités d'agir » contenues dans l'appel à l'action, ce **Document d'orientation de programme** met en exergue des informations ciblées, destinées au personnel du NDI et à d'autres praticiens de la démocratie, sur la conception et la mise en œuvre de programmes qui répondent à une telle violence. Ce faisant, le NDI espère faciliter la tâche des praticiens qui élaborent et mettent en œuvre des programmes locaux, nationaux et régionaux ; ils aideraient les bénéficiaires à accroître la sensibilisation sur la violence à l'égard des femmes en politique, à éduquer les acteurs-clés (par exemple, les organisations de la société civile, les partis politiques, la police, le pouvoir judiciaire ou les forces de sécurité et les organes de gestion des élections), à développer des stratégies d'atténuation ou à accroître la responsabilisation des auteurs de violence.



CONSIDÉRATIONS TRANSVERSALES POUR LES PROGRAMMES

Des questions transversales devraient être envisagées quand on élabore un programme sur la violence à l'égard des femmes en politique. Elles sont abordées ci-dessous et doivent être examinées dès le processus de conception initiale de programme.

- I. Programmation intégrée ou programmation indépendante
- II. Enjeu national, régional et/ou mondial
- III. Secteur de participation politique examiné
- IV. Point d'entrée du programme
- V. Actions centrales du programme sur la violence à l'égard des femmes en politique

I. Programmation intégrée contre programmation indépendante ou ciblée

La démocratie sans participation égale et active des femmes est impossible et cette participation a des effets bénéfiques réels pour la démocratie et la société. Il est donc essentiel que les considérations de différences de genre

éclaircit la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes et d'activités afin qu'hommes et femmes puissent en profiter à égalité et que les femmes puissent bénéficier de l'équité en politique nécessaire à la création de démocraties fortes et durables.

Intégration de la violence à l'égard des femmes en politique : La violence menace directement l'aptitude des femmes à participer librement et sans crainte à la vie politique dans tous les secteurs, notamment la société civile, les partis politiques, les élections et la gouvernance. Elle doit être envisagée dans *tous* les programmes et non seulement en cas de programme dédié à la question. Certaines questions-clés à étudier lors de l'élaboration d'un programme non dédié à la violence à l'égard des femmes en politique figurent ci-dessous pour aider les praticiens à intégrer cette violence à tous les programmes.

Questions-clés lors de l'élaboration de programme

- De quelle information dispose-t-on localement, nationalement et régionalement sur la violence à l'égard des femmes en politique ? Des données ont-elles été recueillies qui pourraient être utiles à la conception du programme ? En l'absence de données officielles, des organisations (par exemple, des groupes sur les droits des femmes et des groupes contre la violence) ont-ils des faits anecdotiques qui pourraient être utiles ?
- Comment la violence à l'égard des femmes en politique pourrait-elle affecter la participation des femmes à ce programme ? Par exemple, si le programme vise à accroître la participation des jeunes dans les partis, comment la violence à l'égard des femmes en politique affecterait-elle la participation des *jeunes femmes*, et si tel est le cas, de quelle manière ? Quels sont les facteurs qui pourraient amplifier les défis ou la violence potentielle à laquelle les femmes sont confrontées ? Faut-il examiner plus en profondeur les facteurs transversaux comme la classe, la race, le handicap, etc. ? Quelles sont les implications pour la conception du programme ?
- Ce programme pourrait-il, sans le vouloir accroître ou contribuer à la violence à l'égard des femmes actives en politique ? Par exemple, si le programme vise à multiplier les interactions des candidats avec les médias, en quoi cela pourrait-il aussi renforcer l'abus et le harcèlement des candidates par les médias, à moins de compléter le programme par une sensibilisation et une éducation accrues sur la question ? Que peut faire le programme pour atténuer un impact potentiellement négatif sur les femmes ? Certaines activités, telles qu'une formation sur les médias

et les candidats, devraient-elles être ajoutées pour veiller à ce qu'aucun préjudice ne soit fait?

- Quelles mesures doit prendre le programme (contenu de la formation, lieu, calendrier, etc.) pour atténuer des conséquences involontaires et violentes? Par exemple, comment atténuer ou traiter une réaction violente par des membres de la famille ou par des communautés face à la participation des femmes ?
- La violence à l'égard des femmes est-elle un facteur-clé dans le problème ou le défi que le programme aborde ? Par exemple, si le problème est axé sur la corruption dans les partis politiques, comment les femmes font-elles l'expérience de cette corruption ? Les femmes sont-elles contraintes à des faveurs sexuelles en échange de postes de pouvoir ou de nominations ? Si c'est le cas, ce genre de contrainte est-il un exemple de violence à l'égard des femmes en politique ?
- Les hommes dans le programme sont-ils les auteurs de violence contre les femmes actives en politique ? Sont-ils conscients du phénomène ? S'ils ne le sont pas, comment cela peut-il être intégré à la conception et à la réflexion sur le programme ?

Les programmes **indépendants** ou dédiés répondant aux besoins spécifiques des femmes victimes de violence en politique sont nécessaires pour veiller à ce que les femmes comprennent l'effet de cette violence sur leur participation politique, comment il faut aborder ce problème et comment il est possible de préconiser les changements nécessaires. Souvent, la violence à l'égard des femmes actives en politique n'est ni discutée ni reconnue, et est de fait invisible. Par conséquent, de nombreuses femmes ne reconnaissent pas, quand elles en font l'expérience, la nature de cette violence. Par contre, les victimes d'abus, de harcèlement et même d'agression pensent qu'il s'agit d'un aspect « normal » de la vie politique. De plus, on prévient souvent les victimes de ne pas en parler pour qu'elles ne soient pas considérées comme un fardeau. Par conséquent, les programmes centrés sur ce problème doivent apprendre aux femmes politiques à être sensible au fait qu'il ne s'agit pas là du prix à payer pour faire de la politique et doivent les aider à trouver des solutions. Une orientation détaillée est incluse ci-dessous :

Toutefois, les praticiens doivent garder à l'esprit que s'il est nécessaire d'avoir des programmes indépendants sur la violence à l'égard des femmes en politique pour combattre ce phénomène, ces programmes seuls seront sans doute insuffisants. L'impact qu'ils peuvent avoir sur l'environnement politique et culturel est limité. Toute une série d'acteurs différents doivent être engagés

pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes en politique. Étant donné que les différentes formes de violence se recoupent souvent, les stratégies uniques sont susceptibles d'avoir un impact seulement partiel. Au lieu de cela, des approches multidimensionnelles, appliquées et contrôlées au fil du temps, seront nécessaires pour examiner et inverser la résistance à l'inclusion égale des femmes en politique. *La collecte des données* sera une partie importante de ce processus. Étant donné que cette question a si peu attiré l'attention dans le passé, la simple collecte et dissémination d'information et de preuves factuelles peut constituer un objectif de programme en tant que tel. Bien que ce ne soit pas la seule réponse au problème, c'est une réponse importante. Bien utilisé, il peut s'agir d'un outil puissant pour convaincre les sceptiques de la gravité de ce problème, qui peut appuyer et valider les réalités vécues de femmes isolées face à leur expérience, et éclairer d'éventuels nouveaux chemins et stratégies pour à la fois aborder et éliminer cette violence.

Étant donné que les différentes formes de violence se recoupent souvent, les stratégies uniques sont susceptibles d'avoir un impact seulement partiel.

II. Enjeu national, régional et/ou mondial

Il importe de déterminer si le programme va s'intéresser à la question au niveau national, régional ou mondial. Chaque niveau est important, mais il implique d'envisager des objectifs, des activités et des résultats différents lors de l'élaboration du programme. Les points-clés sur les possibilités d'agir à chaque niveau figurent ci-dessous et peuvent servir à orienter la conception de programme.

Niveau mondial

Les organisations intergouvernementales, les associations internationales et les organisations non gouvernementales (ONG) internationales peuvent contribuer aux initiatives contre la violence à l'égard des femmes en politique en établissant de nouvelles normes internationales et en tirant parti de leur portée mondiale pour accroître la sensibilité et offrir une assistance technique sur la question dans le monde. Bien que certaines institutions aient commencé à prendre des mesures pour rendre le problème plus visible à l'échelle mondiale, il reste beaucoup de travail à faire. Les programmes sur la démocratie peuvent être conçus pour promouvoir ou soutenir ces actions si de tels programmes ont un axe mondial.

Un moyen d'action des institutions mondiales consiste à intégrer les préoccupations sur la violence à l'égard des femmes en politique à des instruments internationaux existants sur la violence à l'égard des femmes, les droits de la personne, la paix et les conflits, et les droits des femmes, parmi d'autres possibilités. La question pourrait être intégrée à divers articles de la CEDAW, ainsi qu'à la Déclaration internationale sur l'élimination de la violence contre les femmes. En fait, un précédent implicite de reconnaissance de la violence contre les femmes en politique dans ces cadres est le fait que la Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes (le 25 novembre), comme mentionné plus haut, commémore l'anniversaire de 1960 de l'assassinat des sœurs Mirabal en République Dominicaine en raison de leur activisme politique contre la dictature de Trujillo.

Les institutions mondiales sont aussi bien placées pour faciliter le partage des données et des stratégies de lutte contre la violence à l'égard des femmes en politique parmi les gouvernements et/ou les groupes de la société civile basés dans les régions, en particulier ceux qui sont membres de l'institution ou de l'association. Les rassemblements mondiaux et les demandes d'assistance technique — notamment les missions d'observation des élections — offrent la possibilité de mettre la question à l'ordre du jour et d'encourager l'échange de bonnes pratiques, ainsi que de continuer à améliorer et à élargir la collecte de données. Les institutions mondiales et régionales peuvent amplifier l'impact du travail collectif.

Souvent, les institutions mondiales organisent des réunions internationales autour de thèmes comme la participation citoyenne, les élections, la gouvernance ou la violence contre les femmes. Quand ces réunions ont lieu, le thème de la violence à l'égard des femmes en politique peut être ajouté à l'ordre du jour. De telles réunions sont l'occasion de sensibiliser les experts et les parties prenantes au besoin de s'attaquer à ce problème.

ACTION AU NIVEAU MONDIAL : PERSPECTIVES POUR LES NATIONS UNIES

Les institutions mondiales peuvent se mobiliser les unes les autres, mobiliser leurs partenaires et leurs membres pour intégrer à leur travail un volet sur la violence à l'égard des femmes en politique, notamment quand l'organisation s'occupe de questions liées à la gouvernance démocratique, la société civile, les partis politiques, l'intégrité électorale ou les droits humains des parlementaires. Par exemple, les Rapporteurs

spéciaux désignés par les Nations Unies pour rendre compte de la violence contre les femmes et les filles œuvrent depuis des décennies pour ramener dans le système des Nations Unies des comptes-rendus bien documentés et une progression normative sur les aspects critiques des expériences de violence subies par les femmes, suscitant ainsi une action. La violence contre les femmes et les filles est devenue une question politique de premier plan et sa portée est désormais plus vaste, intégrant par exemple la violence domestique ainsi que la violence sexuelle pendant les conflits et les guerres. Ce champ pourrait être enrichi pour inclure la violence contre les femmes actives en politique, grâce à un élargissement des sujets couverts par le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes dans ses rapports thématiques annuels. Suite à la conférence #NotTheCost organisée par le NDI en mars 2016 et ses contacts ultérieurs avec le NDI, le Rapporteur spécial a commencé à étudier comment des mécanismes existants pourraient être plus efficaces et actuels.

Niveau régional

Les organisations et les ONG régionales peuvent ajouter, compléter ou élargir des initiatives des organisations mondiales en attirant l'attention sur le sujet au niveau régional et en communiquant des solutions et des expériences régionales. Certaines régions sont plus avancées que d'autres dans leurs dialogues régionaux, mais quels que soient leurs progrès, les acteurs à ce niveau peuvent apporter des contributions importantes à ces débats, vu les points communs et les liens historiques existant entre les pays. Les mécanismes et les initiatives régionales peuvent donc jouer un rôle crucial dans le soutien d'initiatives locales et nationales visant à prévenir, à agir et à sanctionner la violence à l'égard des femmes en politique. Les programmes nationaux ou mondiaux peuvent aussi bénéficier de l'inclusion des institutions régionales.

Les institutions régionales pourraient éventuellement intégrer la violence à l'égard des femmes en politique dans des cadres régionaux tels que des conventions et des déclarations sur la violence contre les femmes, les droits de la personne, la paix et les conflits, ou les droits des femmes. De même, des institutions régionales et leurs membres peuvent plaider pour que des organes et des bureaux régionaux — tels que les commissions sur les femmes et les tribunaux des droits humains — reconnaissent le problème et s'engagent à s'y attaquer, en particulier que les auteurs rendent des comptes de leurs actes chaque fois que cela est possible.

ACTION AU NIVEAU RÉGIONAL : ŒUVRER DANS LES CADRES EXISTANTS

Plusieurs institutions régionales ont agi pour dévoiler la violence à l'égard des femmes en politique et la condamner. Souvent, ces institutions trouvent qu'il est plus facile de travailler au sein des cadres existants et d'appeler à l'action pour mettre un terme à la violence contre les femmes. Par exemple, l'Organisation des États Américains (OEA) a adopté en 1994 sa Convention Belém do Pará appelant à la création de mécanismes pour protéger les femmes de la violence. En octobre 2015, l'OEA a adopté une déclaration de suivi qui condamne précisément le harcèlement politique et la violence contre les femmes. Cette déclaration exhorte les États membres à protéger les femmes politiques de la violence, et accroît la sensibilisation sur la question dans la région.

Par contre, il pourrait être plus efficace que les institutions régionales rédigent un avant-projet de déclaration régionale au lieu de modifier des accords existants, pour définir la violence à l'égard des femmes en politique, et la déclarent inacceptable. Ce faisant, les institutions régionales peuvent soutenir les activistes sur le terrain qui cherchent à intégrer cette question à l'ordre du jour régional et national. Ou, en l'absence d'avant-projet d'accord, des procédures peuvent être mises sur pied pour enregistrer les plaintes et imposer des sanctions via des mécanismes régionaux existants. Dans de nombreux cas, les tribunaux régionaux — surtout les tribunaux des droits humains — offrent un mécanisme pour déposer plainte et obtenir justice pour les victimes de violence contre les femmes en politique.

Les institutions régionales ont aussi la possibilité d'établir des protocoles régionaux ou des modèles d'orientations pour les partis politiques et/ou parlements nationaux remédiant au problème. Par exemple, des institutions peuvent élaborer un modèle de « code de conduite » ou une loi-cadre pour codifier les délits et définir des sanctions pour leurs auteurs. Sur la base de ces modèles, les institutions locales peuvent concevoir leurs propres codes ou législations en adoptant les bonnes pratiques énoncées dans ces modèles tout en les adaptant à leurs propres besoins. L'OEA, par exemple, a réuni des experts pour élaborer une législation modèle condamnant et pénalisant la violence à l'égard des femmes en politique. Une fois le document approuvé, les États membres peuvent l'utiliser comme modèle pour légiférer eux-mêmes



contre la violence à l'égard des femmes en politique.

À l'instar des institutions mondiales, les institutions régionales peuvent faciliter l'échange d'information sur les stratégies de lutte contre la violence à l'égard des femmes en politique parmi les gouvernements régionaux et/ou les groupes de la société civile. Les réunions régionales et les demandes d'assistance technique — notamment les missions d'observation des élections — sont une occasion de mettre la question à l'ordre du jour et de permettre et d'encourager l'échange de bonnes pratiques. De telles réunions offrent la possibilité de sensibiliser les experts et les parties prenantes de la région sur le besoin de remédier au problème.

Plus largement, les institutions régionales peuvent se mobiliser les unes les autres pour se focaliser sur la violence à l'égard des femmes en politique, notamment quand une organisation s'occupe de questions liées à la gouvernance démocratique, la société civile, les partis politiques, l'intégrité électorale ou les droits humains des parlementaires. Au cours de leur collaboration, elles peuvent réunir des experts et s'échanger des données, des documents, faire part d'expériences et de défis, pour s'appuyer sur le travail des autres organisations et l'approfondir, et donc amplifier l'impact de ce travail collectif. En particulier, entrer en contact avec des acteurs d'autres régions peut être spécialement utile pour réfléchir différemment et trouver des solutions nouvelles.

Niveau national

La programmation au niveau du pays offre aussi un ensemble d'options diverses. La programmation pourrait traiter en priorité la violence à l'égard des femmes en politique en favorisant le changement au sein des pouvoirs publics locaux et nationaux ou bien elle pourrait viser à créer le changement au sein d'une institution ou d'un processus politique particulier, comme par exemple les partis politiques ou les élections.

Les pouvoirs publics nationaux et locaux, en tant qu'agents de l'État, sont chargés de promouvoir et de protéger les droits humains et démocratiques de tous les citoyens, et de veiller à un traitement équitable et à la justice pour les victimes de violence. Les gouvernements peuvent s'emparer de ce problème en prenant position publiquement contre la violence à l'égard des femmes en politique et développer des mécanismes visant à soutenir les victimes et demander des comptes aux auteurs de violence. Jusqu'à présent, les gouvernements du monde entier ont mis longtemps à traiter la question de la violence à l'égard des femmes en politique, bien que certains pays aient étudié des lois sur la question,³¹ et certains anciens chefs de gouvernement et ministres se sont exprimés publiquement sur le sexisme et la misogynie dirigés contre les femmes acteurs politiques.³²

ACTION AU NIVEAU DU PAYS : ACTION LÉGISLATIVE

En 2012, le parlement bolivien a adopté la *Loi 243: Loi contre le harcèlement et la violence politique contre les femmes*. Cette loi historique est l'une des premières et seules loi visant précisément à pénaliser la violence à l'égard des femmes actives en politique ; elle est née suite à plus d'une décennie de plaidoyer dédié d'activistes de la société civile et de femmes politiques, notamment l'Association des conseillères de Bolivie (ACOBOL). La loi pénalise des personnes qui exercent des pressions, persécutent, harcèlent ou menacent les élues, les candidates ou les femmes qui exercent des fonctions publiques ; elle prescrit des sanctions, y compris des peines de prison et autres conséquences pénales pour ceux qui sont coupables de violence à l'égard des femmes en politique. Les débats sur cette loi se poursuivent, notamment sur les difficultés d'application, et sur une définition plus précise des processus et des parties prenantes responsables.

Les gouvernements nationaux et locaux peuvent être mobilisés pour prévenir, traiter et sanctionner la violence contre les femmes en politique et les praticiens de la démocratie peuvent soutenir une telle mobilisation. Les programmes nationaux peuvent aider la société civile à demander le changement au sein des institutions politiques ou gouvernementales ou la programmation peut directement mobiliser le gouvernement ou les institutions politiques. Dans les deux cas, les institutions et organisations nationales sont bien placées pour chercher à améliorer ou à accroître — ou dans de nombreux cas, à simplement commencer — la collecte de données sur cette question dont on peut tirer parti en tant qu'outil important et influent pour le changement. Des orientations supplémentaires sur les approches figurent plus loin dans ce document.

Déterminer le genre d'intervention qui convient

- Quel est l'impact souhaité du programme ? Vise-t-il les réformes mondiales, régionales ou nationales?
- La programmation tente-t-elle de changer les normes mondiales en rehaussant la sensibilisation sur la question et en éduquant sur ce phénomène ? Ou vise-t-elle à changer les lois ou les institutions pour qu'elles remédient à la violence à l'égard des femmes en politique ?
- Si le programme vise à rendre le changement légal ou institutionnel, est-il focalisé sur les institutions du pays, de la région ou les institutions mondiales ?
- Est-ce que le programme national ou régional dispose de mécanismes existants pour contrecarrer la violence à l'égard des femmes en politique ? Par exemple, en Amérique latine et dans les Caraïbes, il existe des mécanismes régionaux et spécifiques aux pays qui peuvent être pris en compte ou sur lesquels il est possible de s'appuyer.

III. Secteur de participation politique pris en compte

La violence à l'égard des femmes en politique touche tous les secteurs politiques — *la société civile, les partis politiques, les élections et les parlements* — et elle affecte les femmes actives en politique, quel que soit leur rôle, qu'elles soient activistes, leaders de la société civile, électrices, candidates à des fonctions locales ou nationales ou élues ou nommées à des postes. De même, beaucoup de catégories de violence affectent divers secteurs. Par exemple, les femmes

politiquement actives peuvent être la cible d'abus psychologique, quel que soit leur rôle. Toutefois, vu la diversité des problématiques organisationnelles et contextuelles dans chacun des 4 secteurs politiques, chacune a une approche ciblée pour traiter le problème de la violence et les obstacles qui s'opposent à une participation des femmes pleine et égale. La façon dont la violence se manifeste peut varier significativement d'un secteur à l'autre, notamment qui sont les auteurs de violence, quel genre de violence est employée, et, fait le plus important, quelles solutions particulières existent pour s'attaquer à cette violence. Par conséquent, quand on élabore un programme, il est essentiel de savoir clairement sur quel secteur (ou quels secteurs) porte le programme. Des facteurs extérieurs peuvent aussi avoir un impact, notamment les préférences des donateurs et les financements disponibles, ainsi que le contexte du pays et ce qui est viable et pertinent sur le moment. Ces préoccupations seront traitées plus tard dans ce document.

Dans certains cas, il peut être stratégiquement intéressant de viser tous les secteurs de participation politique tandis que dans d'autres cas, il peut plutôt convenir de viser deux ou trois secteurs, ou d'élaborer un programme solide axé sur un seul secteur.³³ Ce choix aura un impact direct sur la conception de programme, car les programmes multisectoriels exigent une approche différente de celle des programmes portant sur un seul secteur. Toutefois, puisque la violence à l'égard des femmes en politique est un obstacle essentiel à la participation entière et égale dans tous les secteurs, il faut s'efforcer de sensibiliser toutes les parties prenantes au début de chaque programme, même s'il est axé sur un secteur particulier. Ceci peut être accompli par un événement de #NotTheCost. Des orientations supplémentaires pour ce genre d'événement figurent plus loin dans ce document.

Questions-clés lors de l'élaboration de programmes sur la violence à l'égard des femmes en politique qui influenceront sur la conception de programme

- Y-a-t-il des signes visibles de femmes victimes de violence dans un secteur particulier, tel que la gouvernance ou le plaidoyer, indiquant un besoin de programmation ciblée ?
- Les femmes participent-elles en nombre plus ou moins important dans un secteur particulier, et ce secteur a-t-il besoin d'être particulièrement ciblé, étant donné que la participation accrue a en apparence suscité des réactions violentes ?

- Est-on en train de vivre un *moment* politique particulier, comme par exemple une augmentation soudaine de femmes élues en raison de la première application d'un quota qui pourrait renforcer le besoin de contrôler et de se préoccuper de la violence contre les femmes dans un secteur particulier ?
- Un événement politique est-il en train de produire, tel qu'une élection ou un référendum constitutionnel qui exigerait de s'intéresser à l'impact de la violence sur l'aptitude des femmes à participer à égalité et en toute conscience à cet *événement* ?
- Le donateur ou la source de financement montre-t-il un intérêt pour ce secteur particulier, tel que les élections ou le processus électoral ? Ou le donateur est-il plus intéressé de savoir comment ce genre de violence affecte la participation des femmes à tous les niveaux et dans tous les secteurs ?
- Sur la base de ces considérations, ne serait-il pas plus logique d'avoir un programme centré sur un secteur, à savoir un programme cible sur la violence à l'égard de femmes dans les partis politiques ou dans les élections ? Ou serait-il plus logique de se concentrer sur la question dans l'ensemble des secteurs ?

IV. Points d'entrée du programme

Les approches de programme doivent refléter le degré de compréhension du problème et les initiatives visant à le résoudre dans un pays ou une région particulière. Même s'il ne s'agit pas d'un nouveau phénomène, la question de la violence à l'égard des femmes actives en politique est un concept relativement nouveau pour la plupart des institutions et des acteurs régionaux, mondiaux et nationaux. La prise de conscience du problème et les actions menées pour le combattre varient énormément d'un pays à l'autre. Dans certains pays ou régions, la conscience que la violence à l'égard des femmes en politique est un grave défi pour les droits des femmes et les démocraties solides n'existe pas. Mais ailleurs, comme par exemple en Amérique latine et dans les Caraïbes, cette prise de conscience est significative et il existe même des lois régionales et nationales portant sur ce phénomène.³⁴ Avant d'élaborer un programme sur la violence à l'égard des femmes en politique, les praticiens doivent évaluer le contexte et déterminer le bon point d'entrée pour la programmation.

- Y-a-t-il des organisations de la société civile, des coalitions au sein de la

société civile ou des coalitions qui associent la société civile à d'autres secteurs, qui se penchent sur la violence à l'égard des femmes actives en politique ?³⁵

- Y a-t-il une loi ou des mécanismes juridiques portant sur la violence à l'égard des femmes en politique dans la région où se trouve le pays?
- Y a-t-il une loi portant sur la violence basée sur le genre dans le pays qui mentionne/inclut la violence à l'égard des femmes en politique ?
- Y a-t-il une loi ou un mécanisme juridique portant sur la violence basée sur le genre dans le pays qui mentionne/intègre la violence à l'égard des femmes en politique ?
- Y a-t-il une institution politique, comme les organes de gestion des élections ou les parlements, qui traitent de la question de la violence à l'égard des femmes en politique au moyen de réglementations ou de processus ?
- Y a-t-il des groupes d'observation des élections dans le pays qui recueillent des données sur les violences à l'égard des femmes en politique ?
- Des données ont-elles été recueillies sur la question de manière générale ou dans un secteur politique donné par un organe national, régional ou mondial ?³⁶
- Les médias parlent-elle de la question de la violence à l'égard des femmes en politique ?
- Y a-t-il eu des poursuites judiciaires liées à cette question ?

V. Actions des programme centrés sur la violence à l'égard des femmes en politique

Trois actions principales doivent être menées dans les programmes qui tentent de traiter de la violence à l'égard des femmes en politique, qu'ils aient un angle régional ou mondial, qu'ils soient ciblés sur un ou plusieurs secteurs, que la violence soit le seul axe ou qu'elle soit intégrée à un programme plus vaste, Elles comprennent :

- Un engagement envers les objectifs de *#NotTheCost: Stopping Violence Against Women in Politics Call to Action* (accessible en arabe, anglais, français et espagnol) ;
- Aider les victimes à accéder à un formulaire en ligne pour dénoncer la violence à l'égard des femmes en politique, lancé par le NDI et accessible

en arabe, anglais, français et espagnol, et

- Veiller à mener une recherche solide sur le phénomène et un suivi et évaluation consistant pour mieux comprendre ce qui est efficace pour le combattre.

SIGNALER LES INCIDENTS DE VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES EN POLITIQUE

Le formulaire du NDI pour dénoncer la violence à l'égard des femmes en politique, lancé en novembre 2016, permet aux femmes et aux hommes dans le monde entier de soumettre en toute sécurité des rapports électroniques sécurisés sur la violence à l'égard des femmes actives en politique. L'information et les témoignages soumis par ce formulaire sont transmis par le NDI au Rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles. Ces rapports sont ensuite examinés par le Rapporteur spécial pour déterminer les tendances et aspects de la violence à l'égard des femmes en politique et rédiger un éventuel rapport thématique, et l'analyser en vue de monter un dossier qui serait traité directement par le Rapporteur spécial. C'est ce qu'a demandé l'ancienne secrétaire d'Etat Madeleine Albright à la communauté mondiale à la conférence du NDI #NotTheCost en mars 2016. Cet appel vise à combler le manque crucial de données sur ce phénomène et à sensibiliser le monde à la gravité du problème. Des informations complémentaires sont accessibles à www.ndi.org/incident-report.

Plusieurs autres actions peuvent être intégrées à toute approche de programme. Elles doivent être intégrées à des degrés divers et de différentes manières, selon le financement du programme, le point d'entrée du programme et d'autres facteurs, mais elles sont cruciales pour le traitement du problème.

Tout d'abord, les programmes peuvent **définir et disséminer le concept** de « violence à l'égard des femmes en politique » pour nommer ces actes et sensibiliser à l'échelle mondiale, nationale et locale. Les programmes doivent insister sur le fait que ces comportements ne doivent pas être considérés comme « le prix à payer pour faire de la politique » ; en fait, ils tentent activement d'empêcher la participation des femmes à la politique parce que ce sont des femmes et ils constituent une grave violation des normes internationales et des lois nationales se rapportant à la démocratie, aux droits de la personne et l'égalité entre les genres. Les approches de programme peuvent aussi **mieux**

faire connaître la nature mondiale du problème, soulignant que la violence à l'égard des femmes en politique n'est pas un phénomène circonscrit à une région du monde. Bien que les actes de violence spécifiques diffèrent d'un pays et d'une région à l'autre, ils ont la même intention : restreindre et contrôler la participation des femmes à la vie politique. Des orientations supplémentaires sur les activités-clés à inclure dans les programmes figurent dans la section sur Éducation et Prise de conscience.

Avec cette prise de conscience, les programmes peuvent **élaborer des indicateurs et recueillir des données** sur la prévalence, la forme et l'impact de la violence à l'égard des femmes en politique. Le manque de données contribue au déni du problème, mais des statistiques et des études de cas qualitatives peuvent appuyer les initiatives de lutte contre ce phénomène — et aussi illustrer sa signification plus générale pour les femmes, la politique et la société. Une approche consisterait à intégrer des données sur la violence politique dans des études internationales existantes et des bases de données sur la violence contre les femmes. Ceux qui travaillent à l'échelle régionale, nationale et locale pourraient ajouter des indicateurs sur la question à des enquêtes et des études régionales existantes. Mesurées au fil du temps, ces données permettront d'évaluer des stratégies pour voir où les progrès ont été faits et quelles interventions sont éventuellement nécessaires.

RECHERCHE EN CÔTE D'IVOIRE

La recherche et la collecte de données sont très importantes pour progresser sur la question. Suite aux violences post-électorales de 2010-2011 en Côte d'Ivoire, peu de groupes disposaient d'études substantielles sur les effets de cette violence — et encore moins sur ses effets sur les femmes et leur participation politique. Mais un groupe local sur les droits des femmes, *l'Organisation des Femmes Actives de Côte d'Ivoire* (OFACI), a mené une étude pour voir comment les femmes avaient été ciblées et affectées par cette violence post-électorale. Elle a lancé une enquête sur les femmes dans 16 localités, faisant des sondages pour déterminer l'ampleur et les conséquences de la violence à l'égard des femmes après les élections.

L'OFACI a identifié les principaux types de violence dont les femmes ont été victimes et le nombre de victimes dans certaines localités qui avaient été le plus affectées. Après avoir compilé et publié ces données, l'OFACI a mené des stratégies de plaidoyer pour trainer les auteurs de violence devant la

justice et protéger les femmes de violences futures, notamment en faisant des recommandations aux autorités ivoiriennes et en organisant des séances de formation pour les femmes, les communautés, les forces de l'ordre et — ce qui est important — les groupes d'observation des élections avant les prochaines élections. Ils ont réussi à aider certaines des femmes victimes qui avaient demandé une assistance après ces violences, en les aidant à obtenir des soins médicaux ou en les accompagnant au tribunal.

Les programmes peuvent jouer un rôle important **en soutenant le réseautage** entre femmes politiques et organisations de la société civile intéressées par la question, soit officiellement soit de façon informelle, en offrant des possibilités de se rencontrer lors de réunions d'organisations ou rassemblements régionaux — ou d'entrer en contact virtuellement par des plateformes d'organisations. Quel que soit le lieu de rencontre, il faut s'assurer que les femmes qui participent sont protégées de toute répercussion ou de toute violation de l'obligation de confidentialité. De plus, les programmes peuvent envisager **d'offrir une formation** aux femmes sur la façon de réagir aux actes de violence et de les atténuer, notamment sur les moyens de réduire la vulnérabilité et de riposter efficacement aux attaques en personne et en ligne. Dans le même ordre d'idées, il pourrait être utile d'offrir des formations aux hommes pour leur faire prendre conscience du rôle qu'ils pourraient jouer pour arrêter la violence ou y riposter. Dans l'ensemble, les programmes ciblant la violence à l'égard des femmes en politique devraient inclure des initiatives de prévention et de protection des victimes et des sanctions punissant les auteurs de violence. Par exemple, les programmes peuvent se mettre en contact avec les services aux victimes ou organismes de soutien et accroître la sensibilisation sur les services aux victimes de violence ou aiguiller les victimes directement vers ces services selon les besoins.

ORIENTATION DE PROGRAMME



ORIENTATION DE PROGRAMME

La prise de conscience sur la violence à l'égard des femmes en politique s'accroît dans le monde car de plus en plus d'organisations et de chercheurs tournent leur attention sur ce problème que l'on ne signale pas assez et aussi parce qu'un plus grand nombre de femmes politiquement actives se sont exprimées publiquement sur leurs expériences. Les initiatives visant à dévoiler l'ampleur et l'impact de la violence à l'égard des femmes en politique doivent refléter sa nature mondiale. Toutefois, elle peut varier d'un endroit à l'autre pour ce qui est de son genre, des victimes, des auteurs de violence et de son impact. Les programmes qui ciblent la violence à l'égard des femmes en politique peuvent s'appuyer fortement sur l'analyse mondiale du problème mais, au bout du compte, doivent refléter la situation locale.

Dans toute initiative ciblant la violence à l'égard des femmes en politique, il est essentiel de bien saisir le problème avant de décider d'une solution. Ceci aide les activistes et praticiens à déterminer un objectif précis et réalisable qui s'attaquera au problème sous-jacent. Ensuite, cet objectif choisi les guidera pour prendre des décisions sur les stratégies et les mesures à prendre pour réussir. Pour les programmes sur la violence à l'égard des femmes en politique, ce processus doit commencer par une **évaluation** du contexte local, national ou régional qui guidera le reste du programme en identifiant les facteurs-clés en jeu, y compris le genre de violence, les lieux où elle se produit le plus souvent, les auteurs de violence et les victimes, et son impact, ainsi que les

comportements et sentiments sur la question. L'évaluation peut prendre en compte l'organisation ou les particuliers qui travaillent déjà sur la question à l'échelle locale et identifier s'ils peuvent être d'éventuels alliés ou partenaires.

L'ensemble des données obtenues par une évaluation exhaustive aidera non seulement à établir que la violence à l'égard des femmes en politique est un problème qu'il faut résoudre, mais permettra aussi aux praticiens de cartographier les stratégies les plus prometteuses et les points d'entrée, mais aussi d'identifier les alliés potentiels ou les adversaires avec une plus grande efficacité. Cela aidera aussi les programmes à convaincre les sceptiques et partenaires potentiels du fait que la violence à l'égard des femmes en politique est un problème actuel et important qu'il faut résoudre. De façon plus générale, chaque évaluation, même si sa portée semble réduite, est une pierre importante ajoutée à l'édifice qui est celui d'une compréhension mondiale de la question. En fin de compte, une évaluation renforcera les programmes et les rendra plus efficace à court terme, mais renforcera aussi leur impact à long terme et leur pérennité.

Une fois l'évaluation terminée et employée pour cartographier le paysage dans lequel le programme sera exécuté, de nombreuses stratégies de plaidoyer peuvent être adaptées en vue de s'attaquer à la violence à l'égard des femmes en politique. Le choix que le programme fera parmi ces stratégies doit être déterminé par une enquête initiale du problème et une identification des ressources éventuellement accessibles. L'orientation de programme suivante guidera les praticiens étape par étape, telles qu'elles ont été décrites plus haut, pour déterminer et mettre en œuvre la ou les stratégies les plus efficaces. Du processus d'évaluation et de recherche à l'utilisation de cette recherche pour concevoir un plan d'action et préconiser le changement, puis mobiliser les alliés-clés sur des initiatives, cette section est une orientation plus détaillée concernant les étapes et les informations qu'il faut envisager pour remédier à la violence à l'égard des femmes en politique.



COMPRENDRE LE PROBLÈME DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ACTIVES EN POLITIQUE

Introduction

La violence à l'égard des femmes actives en politique reste un phénomène largement sous-documenté et mal compris malgré une prise de conscience croissante parmi les acteurs régionaux, tels que l'Organisation des États Américains, la Commission interaméricaine sur les femmes (CIM) et les organisations internationales telle que l'Union Inter-parlementaire (IPU) et Liberal International.³⁷ Il existe très peu de données sur la prévalence, le contenu, les auteurs et les victimes de cette violence, ce qui est un obstacle crucial pour prouver l'existence de la violence à l'égard des femmes en politique et examiner les formes qu'elle revêt. L'absence de données et le manque persistant de visibilité de ce problème perpétue et empêche l'élaboration de stratégies visant à prévenir, traiter et sanctionner une telle violence.

Plusieurs initiatives en cours s'efforcent de mieux documenter et comprendre ce phénomène. Il s'agit d'initiatives par le CIM pour sonder les femmes politiques locales en Amérique latine et comprendre comment la violence affecte leur participation ; une initiative de l'IPU³⁸ en vue d'étudier et de susciter une prise de conscience de la violence à l'égard des femmes dans les parlements, et

des initiatives de International Foundation for Electoral Systems,³⁹ UN Women et du NDI en vue de mieux documenter et combattre la violence qui affecte la participation des femmes dans l'ensemble du cycle électoral.⁴⁰ Toutefois, l'information sur la violence à l'égard des femmes en politique n'a pas été recueillie de façon adéquate ou exhaustive pour tous les secteurs et dans tous les pays. Par conséquent, un volet essentiel d'un programme sur la violence à l'égard des femmes en politique sera de mieux faire comprendre le problème pour que des solutions puissent être élaborées.

La première étape doit être une **évaluation** de la violence à l'égard des femmes en politique dans le pays ou les pays concernés par le programme. Bien qu'une partie de l'information recueillie par l'évaluation puisse servir à établir les valeurs de référence du programme, de vraies valeurs de référence comme outil de suivi et évaluation s'appuyant sur une conception de programme précise seront aussi importantes pour mesurer la réussite d'un programme particulier visant la violence à l'égard des femmes en politique. L'information recueillie par une évaluation peut contribuer à éclairer les initiatives de plaidoyer sur la question, notamment à définir clairement le problème et à concevoir des solutions.

Une évaluation de la violence à l'égard des femmes en politique peut être entreprise comme toute première activité par les praticiens, en collaboration avec les partenaires et bénéficiaires de programme pour mieux comprendre les causes, les auteurs, le but, le contenu, les victimes et l'impact de cette violence.⁴¹ L'orientation ci-dessous indique la méthodologie en vue de réaliser une telle évaluation. Toutefois, la méthodologie définitive dépendra de divers facteurs, notamment du budget de programme, du secteur ou des secteurs politiques visés, et aussi de l'envergure du programme (nationale, régionale ou mondiale). Certaines sections de l'évaluation peuvent être directement reprises ou adaptées d'outils existants, créés pour évaluer le phénomène dans un secteur particulier, comme par exemple l'étude de l'IPU sur la violence à l'égard des femmes au parlement et la Boîte à outils du NDI « votes sans violence ».⁴²

Méthodologie

Les femmes font l'expérience de la violence dans tous les secteurs de la participation à la vie politique — en tant que porte-paroles de problématiques dans la société civile, dirigeantes ou candidates de partis politiques et en tant qu'éluës et autres. Toutefois, la façon particulière dont la violence se manifeste peut varier énormément d'un secteur à l'autre, y compris l'identité des auteurs, le genre de violence utilisée, le but et l'impact de la violence et, ce qui est



important, les solutions à apporter.

Par conséquent, **une évaluation de la violence à l'égard des femmes** doit inclure quatre sections comprenant des questions liées à chaque secteur politique-clé auquel participent les citoyens : élections et processus électoral, partis politiques, parlements/gouvernance⁴³ et participation citoyenne.⁴⁴ Chaque section est ensuite composée d'une série de questions visant à évaluer comment la violence affecte l'aptitude des femmes à participer aux institutions et aux processus de ce secteur. L'ensemble de l'évaluation peut être utilisé avec d'autres questions pour servir de cadre d'évaluation

démocratique plus large ou d'outil indépendant axé sur la violence à l'égard des femmes en politique. De plus, quand elle est associée à des questions portant sur la sensibilité au genre de l'ensemble d'un processus ou d'une institution, les résultats peuvent s'avérer plus utiles pour déterminer des recommandations et des actions — y compris celles qui ciblent des particuliers, des institutions et des normes sociales — dans le but de combattre la violence.⁴⁵

Ce document d'orientation contient des outils qui aideront les praticiens à concevoir les bonnes questions dans chaque secteur. Ces outils n'ont pas été développés au départ pour faire partie d'une évaluation formelle de la violence à l'égard des femmes en politique comme nous l'avons décrit ici. Toutefois, ils peuvent être directement appliqués par les praticiens pour éclairer leurs questions et la direction d'ensemble de cette évaluation. Quand ces outils existent déjà et sont accessibles au public, la mention est clairement indiquée dans le texte ci-dessous. Toutefois, dans de nombreux cas, étant donné que le domaine d'étude de la violence à l'égard des femmes en politique est encore assez nouveau, des outils utiles sont encore en cours d'élaboration ou sont testés dans le monde. Quand ces outils ne sont pas encore publics (mais ils le seront bientôt), ils sont signalés par une note. Dans les versions électroniques de ce document, ces outils seront liés au texte dès qu'ils seront accessibles.

Objectifs d'évaluation

Une évaluation de la violence à l'égard des femmes en politique doit recueillir une série d'informations sur un ensemble de variables essentielles nécessaires

à une meilleure compréhension du problème, notamment : causes premières, signes avant-coureurs/indicateurs, auteurs, victimes, types/contenu, buts/objectifs, lieu et impact. De plus, elle doit comprendre des questions évaluant les moyens par lesquels les politiques et les pratiques d'institutions concernées pourraient sanctionner ou encourager une telle violence.

Tandis que dans certains cas, il sera possible d'utiliser des séries de questions déjà préparées (par exemple, les questions que l'on peut trouver dans la boîte à outils « votes sans violence »), elles doivent être peaufinées via un processus pour veiller à ce que l'évaluation soit adaptée au pays. En outre, s'il existe une conception de programme claire avec des objectifs définis qui ne concernent pas nécessairement tous les secteurs inclus dans l'outil, les volets des secteurs qui ne sont pas concernés peuvent être enlevés. Toutefois, il faut noter que pour comprendre l'effet entier de la violence à l'égard des femmes en politique sur la participation de ces dernières, tous les secteurs doivent éventuellement être évalués. Les objectifs d'ensemble d'un outil d'évaluation visent à recueillir les informations suivantes sur chaque secteur politique :

Quelles sont les causes premières de la violence à l'égard des femmes en politique ?

- » **Les causes institutionnelles** peuvent comprendre le manque de mécanisme institutionnel, de loi ou de politique de prévention de la discrimination ou des contraintes qui empêchent les femmes de participer à la vie publique. Les premières causes institutionnelles de la violence à l'égard des femmes en politique pourraient aussi inclure l'absence de loi ou de politique de défense des victimes de violence ; l'absence de règle ou de structure visant la violence à l'égard des femmes dans les institutions politiques ou l'importance du leadership des femmes dans le pays.
- » **Les causes socio-culturelles** naissent des normes de genre discriminatoires, notamment celles qui relèguent les femmes dans la sphère privée et privilégient les hommes comme naturellement politiques ; elles peuvent aussi être liées à la « normalisation » de la violence en général et de la violence contre les femmes en particulier. Il peut s'agir du niveau général de compréhension de la violence à l'égard

des femmes en politique, et s'il est socialement reconnu que la violence à l'égard des femmes en politique est une forme de violence ou si elle est socialement acceptable.

» **Les causes individuelles** peuvent comprendre la compréhension ou la reconnaissance de la violence à l'égard des femmes en politique par des particuliers ; mais aussi le manque d'opportunités, de connaissances ou de ressources accessibles aux femmes en politique.

- Quels sont les indicateurs ou les signes avant-coureurs que cette violence va se produire ?
- Qui sont les auteurs d'une telle violence ?
- Qui sont les victimes d'une telle violence ?
- Quels genres d'actes violents sont employés ? Quel est le contenu de la violence ?
- La violence se produit-elle en privé, en public et/ou dans des lieux publics « protégés »?
- Quelles possibilités et obstacles existent au sein des institutions et des processus politiques pour sanctionner ou récompenser une telle violence ?
- Quel est l'impact de la violence sur l'aptitude des femmes à participer aux processus et aux institutions au sein d'un secteur politique donné et dans tous les secteurs politiques ?
- Quel est le niveau de compréhension et de reconnaissance de la violence à l'égard des femmes en politique comme forme de violence basée sur le genre /violation des droits de la personne ?
 - » Il pourrait s'agir d'identifier des attitudes sur la violence à l'égard des femmes en politique, par exemple : est-ce considéré comme un comportement normal en politique ou dans l'espace politique ? Est-ce largement accepté ?

Lorsqu'ils étudient ces questions au travers de l'évaluation, et acquièrent une compréhension plus profonde de la violence à l'égard des femmes en politique, les praticiens, les défenseurs et les activistes doivent se souvenir des définitions et des concepts-clés suivants :

Définitions des variables-clés de la violence à l'égard des femmes en politique :

Victime	Une personne qui souffre d'un acte de violence et à qui l'auteur de la violence nuit directement. Des groupes précis de victimes possibles varient d'un secteur à l'autre.
Auteur	Une personne qui commet un acte de violence contre une autre personne ou un groupe de personnes. Les groupes précis d'auteurs possibles varient par secteur.
Effet	The direct impact of violence varies depending on the type of violence being perpetrated, but the intent of it is to discourage, intimidate or otherwise prevent women from exercising their right to participate fully and equally in the processes and institutions of politics. Types of possible impacts of violence will vary by sector and are listed in each section of the tool.
Catégorie de violence	<p>La violence à l'égard des femmes en politique peut revêtir de nombreuses formes et peut être difficile à identifier. Il existe plusieurs grandes catégories de violence décrites ci-dessous. Les questions de l'évaluation de la violence à l'égard des femmes en politique doivent être liées à l'une de ces catégories. Dans chaque catégorie il y aura différents contenus et types de violence qui peuvent beaucoup varier d'une région et d'un pays à l'autre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Physique : La violence physique comprend tout acte violent qui se traduit par des lésions corporelles. C'est l'emploi intentionnel de la force physique ayant le potentiel de causer des préjudices physiques. • Sexuelle : La violence sexuelle comprend tout acte sexuel ou tentative de commettre ou d'obtenir un acte sexuel, avance ou commentaire sexuel non désirés ou tentative d'exploiter sexuellement une personne par la force ou la contrainte. • Psychologique : La violence psychologique comprend toute sorte de pression ou de discrimination qui exerce une pression psychologique sur une personne ou la stresse, lui faisant ressentir de la peur, du dégoût de soi, le sentiment d'être incapable, coupable ou sans défense. Il peut s'agir d'attaques en ligne comme par exemple la cyberintimidation. • Menaces et contraintes : Les menaces peuvent être verbales ou des signes physiques de l'intention de causer un préjudice ou d'exercer de la violence. La contrainte est la pratique consistant à persuader ou à forcer une personne à faire quelque chose en employant les menaces ou la violence.

- **Violence économique** : La violence économique comprend le fait de priver systématiquement les femmes de ressources destinées à des activités politiques, ou de restreindre l'accès des femmes à des ressources qui sont accessibles aux hommes.

Toutes ces catégories de violence peuvent se produire en privé, en public ou dans des espaces « protégés ». Souvent, les auteurs de violence et leurs victimes sont le reflet de l'espace particulier où se produit la violence. Dans l'espace privé, par exemple, la violence est souvent perpétrée par un membre de la famille du sexe masculin contre une femme de la famille.

Sphère publique : C'est la violence qui est la plus visible. Elle se réfère à la violence qui se produit dans la vie publique ou par l'intermédiaire d'une plateforme ouverte au public. Il s'agit par exemple des activités politiques en public, comme les événements de campagne, les manifestations, les débats ou les discours/déclarations ; et les médias traditionnels comme les journaux, magazines, la télévision, la radio ou les nouvelles en ligne. Ceci comprend aussi les forums sur les médias sociaux tels que Facebook ou Twitter; ou d'autres espaces ouverts au public qui ne sont pas nécessairement des espaces physiques géographiques.

Les espaces publics protégés sont les institutions politiques —telles que les partis politiques et les associations et les parlements — qui dans une société démocratique doivent être transparents et redevables envers l'opinion publique. Toutefois, en raison de leur structure de pouvoir traditionnellement élitiste et masculine, et vu le statut inférieur des femmes au sein de ces structures (qui peut être exacerbé par le fait qu'elles sont supposées être des associations privées ou ont certains privilèges qui les exemptent des lois et de la surveillance auxquelles sont soumises les autres institutions), de tels espaces permettent et facilitent souvent la violence à l'égard des femmes parmi leurs membres. Les auteurs et les victimes de telles violences sont souvent membres de la même institution. Par exemple, les femmes membres de partis politiques peuvent être victimes de violence perpétrée contre elles par les dirigeants ou les membres de leur propre parti.

Répondre aux questions de l'évaluation

Chacune des quatre sections de l'évaluation doit examiner les questions et les catégories soulignées plus haut au sein des quatre secteurs de la politique. Pour créer ce cadre d'évaluation, plusieurs outils de recherche et ressources sont présentés dans ce document d'orientation pour aider les praticiens à décider comment enquêter et répondre à ces questions et ainsi approfondir leur compréhension de la question de la violence à l'égard des femmes en politique. Les lecteurs de ce guide trouveront les liens vers ces outils dans le texte ci-dessous, ainsi que leur liste à la fin de cette section. Le domaine précis de l'étude de la violence à l'égard des femmes en politique est encore assez nouveau. Quand ce document d'orientation a été rédigé, tous les outils n'étaient pas accessibles au public car beaucoup d'entre eux sont encore en cours d'élaboration et sont testés par le NDI et d'autres organisations. Au fur et à mesure de leur disponibilité, ce document sera mis à jour pour les inclure.

Voici une liste brève des outils existants et *futurs* inclus et référencés dans ce document car ils sont utiles pour les divers secteurs politiques couverts par une évaluation de la violence à l'égard des femmes en politique :

SOCIÉTÉ CIVILE

- Une étude et une évaluation de la société civile, des mouvements sociaux et des femmes activistes par le NDI
 - » Futurs outils

POLITICAL PARTIES

- Win With Women Assessment, pour la participation des femmes aux partis politiques, élaboré par le NDI
 - » Outils actuellement disponibles
- Win With Women "2.0", notamment de nouveaux éléments de mesure de la violence à l'égard des femmes dans les partis politiques, élaboré par le NDI
 - » Outils à venir en 2017

ÉLECTIONS

- Cadre d'évaluation de la violence à l'égard des femmes dans les élections, élaboré par IFES
 - » Outils disponibles

- Boîte à outil « Votes Without Violence » pour les citoyens observateurs et site Internet correspondant, élaboré par le NDI
 - » Outils disponibles

PARLEMENT

- Étude sur l'expérience des femmes au parlement publiée par IPU, élaborée pour sa communication sur les thèmes de la violence à l'égard des femmes parlementaires.
 - » Rapport actuellement accessible

Conception de recherche

Lorsqu'ils conçoivent leur recherche pour le programme d'évaluation, les programmes doivent employer des méthodes adaptées à la collecte de données pour répondre aux questions. Dans l'idéal, toute évaluation comprendra ces trois catégories de collecte de données :

- Collecte de données secondaires pour examiner les procédures et les protocoles des institutions correspondant au secteur ;
- Enquêtes séparées pour les acteurs hommes et femmes dans les secteurs concernés et
- Entretiens et/ou groupes de réflexion avec les leaders politiques hommes et femmes

Leurs approches et leurs buts sont résumés ci-dessous dans un encadré et décrits plus en détail dans cette section. Les questions et autres ressources guidant l'élaboration de ces volets, notamment les formulaires complets de questionnaire et d'interview seront accessibles en même temps que les nombreux outils existants et futurs référencés pour chaque section de l'évaluation. Tandis que ces outils, dans de nombreux cas, pourront ne pas correspondre au format recommandé ci-dessous ou ne pas précisément cibler ce genre de collecte de données, ils peuvent facilement servir à créer ces volets. La méthode définitive employée peut varier en fonction des particularités du pays et l'accès aux institutions et parties prenantes par les praticiens.

Une évaluation complète de la violence à l'égard des femmes en politique inclurait idéalement les volets suivants pour obtenir des informations sur chacun des quatre secteurs politiques (société civile, partis politiques, élections et parlements) :

Volets de l'évaluation de la violence à l'égard des femmes en politique :

Groupe cible	Outil	But
Institutions politiques et législateurs	Institutions politiques et législateurs	Pour examiner les lois/règles, protocoles, directives et codes de conduite pour les secteurs respectifs
Acteurs politiques féminins	Questionnaire	Réunir une information initiale concernant les points de vue des femmes sur la violence dans les institutions politiques et les processus et savoir si elles ont identifié des incidents ou des facteurs de risque pour la violence.
	Groupes de réflexion	Réunir des informations plus détaillées sur l'expérience des femmes et comment elles perçoivent la violence
	Entretiens avec des informateurs-clés	Obtenir des perspectives et des informations détaillées sur les expériences personnelles des femmes de la violence en politique
Acteurs politiques hommes	Questionnaire	Juger et mesurer la perception des acteurs politiques hommes sur l'existence ou les types de violence en politique
Hommes leaders politiques	Entretiens avec des informateurs-clés	1) informer les leaders politiques et accroître la prise de conscience de la violence à l'égard des femmes en politique et 2) réunir des informations sur leur sentiment concernant la présence ou l'absence de violence dans leurs institutions ou processus respectifs

Il importera de créer des modèles et d'identifier une stratégie d'enregistrement d'information recueillie dans les entretiens et les discussions de groupes, notamment la prise de notes lors des entretiens ou enregistrement des



conversations. Mais dans certains cas, il ne sera pas permis d'enregistrer les réponses par écrit en raison de la confidentialité des réponses.

Protéger la confidentialité

Toute évaluation — en fait, tout programme dans l'ensemble — doit s'engager clairement à respecter la confidentialité de l'information des participants, à la fois pour les protéger de représailles potentielles mais aussi d'éviter des réponses « socialement acceptables » pour des raisons de loyauté ou de peur. Pour éviter de nuire, intentionnellement ou non, les praticiens et partenaires doivent s'engager clairement, dès les premières étapes de tout programme sur la violence, à protéger le caractère confidentiel des participants pendant toute la durée du programme et à respecter les normes et principes nationaux ou internationaux de recherche et de

vulgarisation sur la violence. Toutefois, ces préoccupations ne devraient pas non plus paralyser le processus de collecte de données ou empêcher entièrement les organisations de remédier à la violence à l'égard des femmes en politique. Des mesures adéquates peuvent être prises pour protéger la confidentialité de l'information et la sécurité des participants et des victimes de violence.

Dans le contexte d'une évaluation, cela signifie ne pas trahir l'identité des participants sans le vouloir ; par exemple, en communiquant des informations qui décrirait avec précision l'expérience d'une personne. Pour toute documentation liée à l'évaluation, l'analyse et tout rapport élaboré, il ne faut à aucun moment citer le nom d'un participant ou toute autre information permettant d'identifier la personne. Les protocoles d'enregistrement des réponses des participants, non seulement doivent clairement respecter l'aspect confidentiel, mais doivent être élaborés avant que de procéder à l'évaluation en étroite collaboration avec les partenaires, et doivent respecter les bonnes pratiques reconnues et les directives nationales et internationales applicables à la recherche sur la violence à l'égard des femmes et à la violence basée sur le genre. Il en faut en **aucun** cas communiquer les données brutes de l'évaluation sur la violence à l'égard des femmes en politique, notamment les réponses aux questionnaires, les entretiens ou les notes des groupes de réflexion et les listes de participants.



Pour consulter des exemples de directives internationales et des bonnes pratiques de recherche sur la violence basée sur le genre, voir :

- » [Ethical and safety recommendations for researching, documenting and monitoring sexual violence in emergencies](#) [Recommandations éthiques et de sécurité pour l'étude, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les urgences] (Organisation mondiale de la santé)
- » [Researching Violence Against Women: A Practical Guide for Researchers and Activists](#) [Étude de la violence à l'égard des femmes : Guide pratique pour les chercheurs et les activistes] (Organisation mondiale de la santé, PATH)
- » [Guidelines for Producing Statistics on Violence against Women](#) [Directives pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes] (ONU, Département des affaires économiques et sociales)

Méthodes de collecte de données⁴⁶

Collecte de données secondaires

Cette méthode doit être employée dans la mesure du possible pour recueillir des informations sur les règles et procédures des institutions politiques, la situation des femmes en politique et les obstacles sociaux culturels et les normes d'un pays donné. Lorsqu'elle est réalisée dès le départ, l'information peut être intégrée à l'évaluation finale et utilisée pour finaliser les questions du questionnaire, évitant ainsi les questions inutiles.

Les organisations ou activistes de la société civile peuvent être des sources d'information particulièrement utiles pour un examen par le bureau ou une collecte de données secondaires. Les praticiens peuvent se servir de l'évaluation pour identifier et contacter des organisations ou des particuliers qui disposent peut-être déjà de dossiers ou d'autres informations utiles non collectées ou stockées ailleurs, notamment les niveaux de violence à l'égard des femmes dans le pays, des exemples passés de violence à l'égard des femmes en politique et les degrés de participation des femmes en politique en général. Ces organisations pourraient aussi informer les praticiens sur le contexte général et le genre de violence à laquelle des femmes actives en politique pourraient

être confrontées, soit en raison de recherche passée, soit de récits qu'elles ont recueillis auprès des femmes avec lesquelles elles ont travaillé.



Exemples de guide pour la collecte de données secondaires et l'analyse de contexte à :

- » [Assessment Framework](#), Votes Without Violence [Cadre d'évaluation, Votes sans violence] (NDI)
- » [Context Analysis](#), Votes Without Violence [Analyse de contexte, Votes sans violence] (NDI)
- » [Violence Against Women in Elections: A Framework for Assessment, Monitoring and Response](#) [la violence à l'égard des femmes dans les élections = un cadre d'évaluation, de suivi et de riposte] (IFES)

Questionnaires

Les questionnaires feront partie de la collecte des données initiales sur la violence à l'égard des femmes en politique car ils permettent aux victimes, aux témoins et aux auteurs de communiquer leur expérience sans crainte de représailles. Comme avec d'autres formes de violence basée sur le genre (VBG), la violence à l'égard des femmes en politique se produit souvent en privé (par exemple au domicile), ou dans des espaces privés tels que les partis politiques, ce qui veut dire qu'une grande partie de cette violence contre les femmes ne sera pas vue par un observateur ou un témoin extérieur ; souvent la victime est la seule source d'information. Puisque ce genre de violence est souvent le résultat de discrimination basée sur le genre et de relations de pouvoir inégales entre la victime et l'auteur de violence ou entre les hommes et les femmes,⁴⁷ on constate des obstacles importants et des répercussions en cas de dénonciation. Ainsi, un questionnaire confidentiel est une méthode importante de recueil d'information en toute sécurité.

Nous citons ci-dessous plusieurs raisons pour lesquelles les incidents de violence se produisant dans des espaces privés ou protégés ne seront probablement pas dénoncés et seront donc mieux enregistrés par des moyens privés et sûrs, tels que les questionnaires :

- Une telle violence est considérée comme un aspect normal de la participation politique et non quelque chose dont les femmes devraient se plaindre ; au lieu de cela, elle est considérée comme quelque chose qu'elles doivent endurer.

- Les victimes ont peur des représailles des auteurs de cette violence si elles ou un tiers signalent cette violence, qu'il s'agisse d'un homme membre de la famille ou d'un membre d'un parti politique.
- Les victimes ne pensent pas que les autorités feront quoi que ce soit si elles la dénoncent.
- Les répercussions négatives sont plus fortes que les avantages pour les victimes qui la dénonceraient.
- Les victimes peuvent craindre des représailles de leur famille, ou que leur réputation ou celle de leur famille soit ternie si la violence dont elles ont été victimes est stigmatisée, comme par exemple le viol, ou d'autres formes de violence sexuelle.
- Quand cette violence est perpétrée dans la vie privée, la victime ou le témoin peut la considérer comme un autre incident de violence basée sur le genre dont les femmes font régulièrement l'expérience et non liée au processus politique, même si elle vise à contrôler ou à arrêter la participation de la victime à la vie politique. (C'est la raison pour laquelle l'éducation et la sensibilisation sont des étapes-clés dans le traitement de la violence à l'égard des femmes en politique.)
- La victime peut se sentir coupable de l'incident de violence et donc ne voir aucune raison de le dénoncer.
- La victime peut être gênée par l'incident de violence, soit en raison de la stigmatisation attachée à cette forme particulière de violence, (par exemple, le viol) ou parce qu'elle pense qu'elle apparaîtra encore plus faible et incapable de supporter les difficultés de la vie politique.

Dans cet esprit, une évaluation doit inclure des méthodes de collecte d'information qui protègent la vie privée des victimes aussi bien que celle des auteurs de violence. Idéalement, cela se traduira par un ensemble de questionnaires, de groupes de réflexion et d'entretiens avec des parties prenantes. Dans chaque cas, les praticiens et les chercheurs doivent toujours respecter les protocoles de confidentialité préalablement établis, et



toujours s'assurer que les participants sont conscients de ces protocoles et de l'objet de la recherche.

Les questionnaires pourront être menés de diverses façons, tout dépend de la méthode qui permettra de les remplir sans que les réponses individuelles soient illégitimement influencées.⁴⁸ Dans l'idéal, un questionnaire sera distribué à tous les participants que l'on peut réunir en même temps dans un même lieu, en leur donnant le temps qu'il faut pour y répondre. Un modérateur qui connaît le questionnaire devra être présent dans la salle pour expliquer les questions, le cas échéant. Les questionnaires peuvent ensuite être ramassés en même temps. Ils pourraient être intégrés à un vaste programme de formation auquel les participants auraient une raison supplémentaire d'assister. Il faut souvent inciter les acteurs politiques à donner de leur temps et le renforcement de capacité peut atteindre cet objectif.

Les questionnaires ne doivent pas être distribués dans des salles où se trouvent des personnes des deux sexes. Le questionnaire pour les hommes ne doit être donné qu'à des groupes d'hommes et la même chose s'applique au questionnaire pour les femmes. Cela s'explique par la nature de la violence évaluée ; les femmes se sentiront plus à l'aise et plus enclines à répondre honnêtement que si elles sont en présence de leurs collègues hommes. Étant donné que les femmes remplissant le questionnaire devront donner des informations souvent sensibles et personnelles, veiller à ce que le questionnaire soient administrés dans une salle unisexe les aidera à être plus à l'aise lorsqu'elles feront part de leurs expériences et de leurs opinions.

S'il n'est pas possible de faire remplir le questionnaire à un grand groupe de personnes en même temps, il faut alors demander aux participants de le remplir individuellement. Cela peut se faire de plusieurs façons. Une possibilité est de laisser le questionnaire dans leur bureau, au siège du parti ou dans d'autres lieux, de leur demander de le remplir dans un délai convenu, puis de revenir le chercher. Toutefois d'autres parties prenantes, par exemple la direction du parti ou des membres de leur famille, pourraient influencer les réponses de la personne. Sinon, les participants peuvent être réunis pour une raison précise, à savoir répondre au questionnaire ; les questionnaires peuvent être distribués à l'occasion de divers événements, pour tirer parti du fait que les participants présents sont « un public captif » ou les questionnaires peuvent être administrés individuellement en tant qu'« interview » par le chercheur plutôt que sous forme écrite.



Pour des exemples de questionnaires et d'orientations, voir :

- » Méthodologie, Évaluer la violence contre les femmes dans les partis politiques (NDI)⁴⁹
- » [Gender-Sensitive Parliaments: A Global Review of Good Practice](#) [Parlements sensibles au genre : un examen des bonnes pratiques dans le monde] (IPU)
- » [Guide, Win With Women Political Party Assessment Tool](#) [Guide, « gagner avec les femmes », outil d'évaluation des partis politiques] (NDI)

Les praticiens peuvent aussi se reporter aux modèles de questionnaire pour les observateurs d'élections contenus dans :

- » [Chapter 6: Developing Forms](#), Votes Without Violence [Chapitre 6 ; élaboration de formulaires, Votes sans violence] (NDI)

Entretiens avec des informateurs-clés

Les entretiens doivent être menés avec des informateurs-clés utiles, tels que des dirigeants de l'organe de gestion des élections ou de parti, des élus locaux ou nationaux, des membres d'institutions gouvernementales (dans certains cas, des praticiens peuvent souhaiter inclure des membres de la police ou des forces de sécurité ou des responsables du pouvoir judiciaire) et des groupes de femmes de la société civile. Il est souvent plus facile d'obtenir un entretien avec des députés ou des dirigeants de partis du sexe masculin que de les convaincre de remplir un long questionnaire, donc l'information auprès des dirigeants sera sans doute obtenue lors de ces entretiens ciblés et non en les intégrant à un sondage général.

Avec les entretiens ciblés, les praticiens ou les partenaires peuvent solliciter des informations détaillées et des exemples précis dans une conversation qu'ils orienteront à partir des questions déjà établies. L'information collectée dans des entretiens peut être recoupée avec des données recueillies par d'autres outils lors de l'analyse, ce qui permet une enquête plus détaillée et plus utile et des analyses et recommandations intéressantes. Dans cet esprit, les personnes qui mènent les entretiens doivent préparer les questions à l'avance pour guider la discussion au mieux — mais les personnes interrogées ne doivent jamais se sentir obligées de répondre si cela les gêne ou si elles ne veulent pas répondre.



Pour des exemples d'entretiens et d'orientation, voir :

- » Guide pour les entretiens, Évaluation de la violence à l'égard des femmes dans les partis politiques (NDI)⁵⁰

Groupes de réflexion

Une fois les données des questionnaires recueillies et revues, les groupes de réflexion avec des femmes politiquement actives doivent être mis sur pied pour analyser et mieux comprendre les résultats. Les réponses des sondages ne fournissent pas toujours des données exhaustives sur les causes profondes de la violence ou sur les détails et nuances des actes de violence. Donc, bien que les données des questionnaires soient importantes pour recueillir des informations détaillées sur les auteurs de violence, le genre de violence et les victimes, les groupes de réflexion sont la clé pour analyser comment la violence affecte le désir et l'aptitude des femmes à participer, mais aussi pour déterminer des stratégies potentielles visant à remédier à de telles violences. En général de taille réduite (de 7 à 12 personnes), les groupes de réflexion sont des discussions dirigées par un modérateur sur les expériences des participants, leurs sentiments et leurs préférences sur un thème donné. Ils permettent d'enregistrer des expériences plus détaillées d'un groupe diversifié de femmes politiquement actives et facilitent une analyse plus en profondeur. Si seules les données des questionnaires sont recueillies, les recommandations seront plus générales et peuvent ne pas inclure des stratégies détaillées pour relever chaque défi. Diriger des groupes de réflexion et des entretiens pour déconstruire les réponses et déterminer les causes de la violence à l'égard des femmes en politique est optimal et peut mener à des stratégies de changement bien plus adaptées au contexte.

Des groupes de réflexion doivent être menés *seulement* avec des groupes unisexes, pour les mêmes raisons que celles soulignées dans l'orientation à propos des questionnaires ci-dessus. Étant donné que les participants des groupes de réflexion peuvent être interrogés sur des informations, des expériences et des opinions qui sont souvent sensibles, personnelles ou douloureuses, c'est une réalité que les modérateurs des groupes de réflexion doivent garder à l'esprit. Chaque fois que cela est possible, les modérateurs eux-mêmes doivent être du même genre que les participants. Ainsi, les femmes



qui participent aux discussions se sentiront plus à l'aise et plus à même de communiquer leurs pensées ; il est prouvé que les femmes parlent moins dans les groupes lorsque des hommes sont présents.⁵¹ De plus, en raison de la nature souvent personnelle ou sensible des thèmes discutés dans un groupe de réflexion sur la violence à l'égard des femmes en politique, il faut faire particulièrement attention à protéger la vie privée et le caractère anonyme des participants.



Exemples de groupes de réflexion :

- » Focus Group Guide, Assessing Violence Against Women in Political Parties [Guide pour les groupes de réflexion, évaluation de la violence à l'égard des femmes dans les partis politiques] (NDI)⁵²
- » [Chapter 11: Additional Data Collection Methods to Complement Long-Term Observation Early Warning Systems](#), Votes Without Violence [Chapitre 11 : méthodes de collecte de données supplémentaires pour compléter les systèmes d'alerte rapide de l'observation à long terme, Votes sans violence] (NDI)

Révision : Créer un programme adapté à votre pays

En élaborant le programme de recherche de l'évaluation, tenez compte du contexte et des ressources disponibles (temps, effectifs et budget) pour le recueil et l'analyse des données. Ensuite, déterminez la méthode de collecte la plus efficace et efficiente, en ayant recours aux trois méthodes si possible.

Une évaluation entière de la violence à l'égard des femmes en politique comprendra :

» 1^{ère} partie : Recueil de données secondaires

Avant de procéder à l'évaluation, un expert du genre doit recueillir des informations sur les règles et procédures applicables aux institutions et aux processus politiques concernés, la situation des femmes en politique, et les obstacles et normes socio-culturels d'un pays donné. L'information est utilisée pour affiner l'outil et l'adapter au pays particulier et au contexte du programme.

» 2^{ème} partie : Questionnaires

Les questionnaires sont remplis par les acteurs politiques concernés, hommes et femmes.

» 3^{ème} partie: Entretiens avec des informateurs-clés

Les entretiens sont menées auprès des informateurs-clés, par exemple dirigeants de parti ou d'organe de gestion des élections, élus nationaux ou locaux, membres des institutions gouvernementales concernées (notamment la police et le système judiciaire) et les groupes de femmes de la société civile. Il est souvent plus facile d'obtenir un entretien avec des députés ou des dirigeants de partis du sexe masculin que de les convaincre de remplir un long questionnaire, donc l'information auprès des dirigeants sera sans doute obtenue lors d'entretiens ciblés et non en les intégrant à un sondage général.

» 4^{ème} partie : Groupes de réflexion et discussions en petits groupes

Une fois les données du questionnaire recueillies et examinées, les discussions de groupe de réflexion peuvent être menées pour analyser et détecter la vérité dans les questions, et compléter les données des questionnaires par des informations d'autres groupes.

Organiser les données

Une fois la recherche terminée, les réponses aux questionnaires doivent être compilées avec les données recueillies par le truchement des groupes de réflexion, des entretiens et de la collecte de données secondaires — qualitative et quantitative — pour compléter l'analyse et formuler des recommandations. Pour enregistrer les réponses apportées aux questionnaires, qu'elles aient été collectées par des entretiens ou remplies individuellement, il est possible, pour faciliter l'analyse, de créer un tableur pour recouper les réponses et les informations avec les grands thèmes de l'évaluation ou les questions de l'étude.

Analyse des données et recommandations

Une fois l'information compilée, elle doit être revue et analysée par un expert du genre au fait des institutions politiques concernées. Il est aussi souhaitable et nécessaire d'avoir une expertise au niveau régional ou du pays. Une organisation partenaire de la société civile peut être invitée pour contribuer à la recherche, faire l'analyse ou élaborer des solutions. Tout dépend du contexte du pays mais, le cas échéant, cela permettra aux programmes de déterminer le meilleur moyen de procéder à des évaluations qui aideront les institutions à élaborer des stratégies internes et des plans d'action de réforme, notamment des mesures de lutte contre la violence, et aideront les organisations de la société civile à se positionner pour défendre ces engagements et en assurer le suivi.

RAPPELEZ-VOUS :

Lors de la procédure d'analyse entière et dans l'ensemble des documents définitifs produits, la vie privée des participants doit être protégée et toute information personnelle identifiable doit être gardée séparément, pour référence seulement. Ceci peut se faire de diverses façons, sans que cela représente un fardeau pour les praticiens ou les chercheurs : par exemple, dans le « Win With Women 2.0 Assessment » des partis politiques, l'anonymat des participants des groupes de réflexion est assuré en remettant un numéro à chaque participant et les enregistrements ou leurs commentaires sont identifiés uniquement par leur numéro, et non par leur nom ou leurs initiales.

Rapport définitif

Une fois l'évaluation terminée, un rapport doit être fait et communiqué aux parties prenantes concernées qui indiquera en détail les données de référence sur la nature, l'ampleur et l'impact de la violence à l'égard des femmes en politique. Ce rapport servira de base pour la phase suivante du travail, à savoir déterminer des actions pour prévenir, traiter et sanctionner la violence à l'égard des femmes en politique. La structure et le ton de ce rapport peuvent varier mais éléments clés doivent inclure :

- Objectifs de l'évaluation
- Méthodologie de l'évaluation
- Conclusions et analyse de l'évaluation
- Recommandations initiales fondées sur les conclusions de l'évaluation et opportunités d'actions énoncées dans l'Appel à l'action mondiale pour remédier au problème.



OUTILS DE COMPRÉHENSION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES EN POLITIQUE:

- » [VAW-P Primer: Training Presentation](#) [Introduction à la violence à l'égard des femmes en politique : présentation de la formation]
- » [Not The Cost: Violence Against Women in Politics](#) [#Not the Cost : Arrêter la violence à l'égard des femmes en politique]



OUTILS D'ÉVALUATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES EN POLITIQUE:

SOCIÉTÉ CIVILE :

- » À venir

ÉLECTIONS:

- » [Votes Without Violence: A Citizen Election Observer's Guide to Addressing Violence Against Women in Elections](#) [Votes sans violence : un guide citoyen d'observation des élections pour remédier à la violence] (NDI)
- » [Violence Against Women in Elections: A Framework for Assessment, Monitoring, and Response](#) Violence à l'égard des femmes dans les

élections : un cadre d'évaluation, de suivi et de riposte] (IFES)

PARTIS POLITIQUES :

- » [Win With Women: Political Party Assessment Tool](#) [Gagner avec les femmes : Outil d'évaluation des partis politiques] (NDI)
- » Win With Women 2.0: Assessing Women's Participation and Violence Against Women Within Political Parties [Gagner avec les femmes 2.0 : Évaluation de la participation des femmes et de la violence à l'égard des femmes dans les partis politiques] (NDI)
 - » À venir

PARLEMENT :

- » [Issues Brief: Sexism, harassment and violence against women in parliament](#) [Note thématique : sexisme, harcèlement et violence contre les femmes au parlement] (IPU)



PLAIDoyer POUR LE CHANGEMENT

Une évaluation de la violence à l'égard des femmes en politique doit générer des informations en vue de définir clairement le problème dans le contexte du pays, ce qui est essentiel pour élaborer une stratégie de plaidoyer et former des organisations plus inclusives qui se concentrent sur la violence. L'évaluation engendrera des informations sur le problème qui peuvent être utilisées pour pousser les parties prenantes à s'accorder sur des solutions-clés.

Plan d'action sur la violence à l'égard des femmes en politique : Décider de mesures pour remédier à la violence à l'égard des femmes en politique dans un pays, une région ou un secteur.

Outre la formulation de recommandations en vue de former des organisations et des institutions plus inclusives pour remédier à la violence, l'évaluation produira des informations sur la violence à l'égard des femmes en politique que l'on pourra utiliser pour pousser les parties prenantes à s'accorder sur le problème et des solutions potentielles. Une fois l'objectif initial fixé, un plan d'action permet de définir une vision claire pour le changement et les étapes nécessaires pour y parvenir.

Élaborer une définition claire du problème .^{53 54}

Avant d'élaborer le plan d'action, les parties prenantes doivent clairement définir le problème précis auquel elles souhaitent remédier. Les stratégies de

plaidoyer et de changement rencontrent souvent de graves difficultés quand les problèmes qui sont perçus comme prioritaires ne sont pas clairement définis dès le départ ou quand un problème est trop vaste pour élaborer des stratégies réalistes. Une définition claire de la violence à l'égard des femmes en politique dans le contexte précis du pays peut être développée à partir de l'évaluation. L'énoncé du problème permettra de comprendre de façon concrète comment est vécue la violence à l'égard des femmes en politique et il pourra être employé pour obtenir l'adhésion des acteurs-clés et un appui élargi pour l'action. Fait encore plus important, il servira de point de départ et de direction pour la création de stratégies efficaces visant s'attaquer à la violence à l'égard des femmes en politique et à la résoudre.

Élaboration de plans d'action

Les plans d'action sont une « ébauche d'action » pour la société civile, les pouvoirs publics, les partenaires internationaux, les institutions politiques et autres parties prenantes concernées par la violence à l'égard des femmes en politique. Les plans peuvent être élaborés avec un seul secteur, par exemple les partis politiques, ou transversalement avec plusieurs secteurs. Ils peuvent comprendre des actions nationales, régionales ou mondiales. Tout dépend du public ciblé par les actions et cela peut être décidé avant les activités de recherche de consensus. Le plan d'action contient des propositions que l'on peut utiliser pour formuler des lois et/ou des réglementations au sein d'institutions politiques. Les actions proposées peuvent être ciblées sur la collecte de données ou sur l'évolution des normes. Pour chaque action, la plateforme doit définir des mesures concrètes en vue d'obtenir le changement souhaité.

Il est important d'inciter les parties prenantes à créer des plans d'action pour qu'elles puissent adhérer aux stratégies et aux changements proposés et à la mise en œuvre qui suit. Une fois que des actions clairement définies et pertinentes sont définies pour remédier au problème, il faudra faire du plaidoyer pour veiller à leur adoption.

Les plans d'action sont souvent élaborés lorsque les parties prenantes représentant divers secteurs de la société et régions d'un pays se réunissent pour s'accorder sur un nombre restreint de priorités essentielles. Pour commencer ce processus, les praticiens peuvent encadrer une ou une série de grandes réunions de dirigeants et de représentants de toutes les institutions politiques et organisations de la société civile impliquées en vue de se mettre d'accord sur un plan d'action visant précisément à atténuer la violence à l'égard des femmes actives en politique au sein des institutions politiques concernées



et dans le pays tout entier. Ce processus collaboratif doit mobiliser les participants en tant que co-créateurs et déboucher sur l'élaboration et le respect d'un plan d'action à l'échelle nationale ou régionale.

En rassemblant des hommes et des femmes d'horizons divers, un plan d'action contribue à créer une « parole commune » pour les parties prenantes qui s'efforcent de mettre un terme la violence à l'égard des femmes en politique ; il contribue à consolider leur influence dans le processus décisionnel et accroît leur aptitude à influencer sur l'agenda politique. Un plan d'action sur la violence à l'égard des femmes en politique permet une meilleure réactivité des gouvernements démocratiques face aux besoins de la population dans son ensemble, notamment des femmes.

Il est souvent nécessaire d'offrir tout d'abord aux participants une formation ou un briefing sur les solutions existantes. **L'Appel à l'action**⁵⁵ mondial est un bon document d'information pour commencer. Toutefois, au fur et à mesure que la communauté internationale s'efforcera de remédier à la violence à l'égard des femmes en politique, d'autres exemples de bonnes pratiques suivront ; les programmes doivent s'appuyer sur toutes les initiatives existantes pour contrecarrer ce phénomène et accueillir les présentations sur ces initiatives.

Une assistance technique peut être nécessaire pour aider les institutions à élaborer et à mettre en œuvre les mécanismes nécessaires et les changements des règles, processus ou culture institutionnelle pour remédier au problème. Il peut s'agir d'amener un expert technique pour rédiger un projet de législation, un expert spécialisé dans la mise en œuvre de changements organisationnels ou un expert de VBG sur la mise en œuvre de dispositifs coordonnés d'aiguillage vers des services pour les femmes victimes de violence. Les programmes doivent tenir compte du besoin de recourir à de multiples disciplines, notamment des experts sur la VBG et la violence à l'égard des femmes, la démocratie, le genre, l'information et la technologie de la communication (ITC) et sur des secteurs précis tels que les parlements, les élections, la paix et la sécurité pour développer et mettre en œuvre des solutions viables.



Pour des ressources supplémentaires sur l'élaboration de plans d'action :

- » [Call to Action: Stopping Violence Against Women in Politics](#) [Appel à l'action : arrêter la violence à l'égard des femmes en politique] (NDI)
- » [A New Weave of Power, People & Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation](#) [Combiner pouvoir, population et politique : le guide d'action pour le plaidoyer et les citoyens] (JASS)

Mobiliser les alliés-clés : Éducation et sensibilisation

Puisque la violence à l'égard des femmes en politique et son impact sur les droits des femmes et la démocratie sont très mal connus, tout programme qui porte sur le phénomène doit inclure un volet éducation et sensibilisation. Il se peut que les parties prenantes concernées, notamment les victimes d'une telle violence, ne comprennent pas ou ne soient pas convaincues du besoin d'attirer l'attention sur la violence à l'égard des femmes en politique et de diriger des ressources pour l'arrêter. De même, les organisations qui travaillent sur la prévention, le traitement de la VBG et la réadaptation peuvent ne pas voir le lien entre la politique et leur travail sur la violence ; et les acteurs politiques traditionnels peuvent ne pas reconnaître la violence comme un problème pour les femmes politiquement actives. Donc, les programmes devront élaborer et disséminer le concept de « violence à l'égard des femmes en politique » pour nommer ces actes et élever la prise de conscience. Les messages doivent mettre l'accent sur le fait que ces comportements ne doivent pas être attribués au « prix à payer pour faire de la politique »; ils s'efforcent au contraire d'empêcher les femmes de participer à la politique et constituent une violation grave des normes internationales et des lois nationales concernant la démocratie, les droits de la personne et l'égalité entre les genres.

Activités

Conférence #NotTheCost dans le pays :

Les activités de sensibilisation sur la question dépendront des financements disponibles, du contexte du pays, du ou des secteurs de programme et du niveau de focalisation, et d'autres facteurs. Toutefois, il est recommandé que tout programme commence par un événement **#NotTheCost** réunissant des parties prenantes-clés de tous les horizons politiques pour les sensibiliser au phénomène et leur faire comprendre qu'il s'agit d'une question importante

pour tous ceux qui se consacrent à promouvoir des sociétés fortes, inclusives et démocratiques.

Ce rassemblement doit offrir une plateforme pour la présentation des actions en cours pour remédier au problème dans le pays ou la région du programme. Un tel événement peut être utile en réunissant les parties prenantes pour une discussion initiale sur les opportunités d'action dans un contexte particulier. Cet événement devra aussi être utilisé pour introduire les acteurs et institutions concernées à l'initiative mondiale #NotTheCost, notamment **l'Appel à l'action**, qui comprend les bonnes pratiques et les stratégies qui peuvent être utilisées efficacement par les activistes, les politiciens et les décideurs dans leur pays dans le but de sensibiliser, d'atténuer la violence et d'accroître la responsabilité des auteurs de violence. L'initiative #NotTheCost permet aussi à ceux qui travaillent sur la question d'entrer en contact avec eux qui font partie de la campagne mondiale, et de devenir le socle d'un réseau mondial d'acteurs du changement.

» **Qui doit participer ?**

Les participants doivent inclure des acteurs-clés et des institutions requises pour mieux comprendre et remédier au problème.

Un vaste échantillon d'acteurs doit être réuni, notamment des activistes et des réformateurs impliqués ou impactés par la violence à l'égard des femmes en politique, les activistes locaux, les parties prenantes-clés dans les partis politiques, les parlements et les processus électoraux et les représentants des secteurs des droits des femmes, de la VBG, la sécurité, la justice et la technologie numérique. L'événement doit réunir des conférenciers impliqués et passionnés sur la question, et dans l'auditoire, des acteurs du changement dans leur communauté et/ou dans leur pays. Un tel événement doit comprendre un ensemble équilibré d'hommes et de femmes et de personnes d'âges et de parcours divers. La participation citoyenne équilibrée peut encourager les institutions politiques, comme les partis politiques et les parlements, à assurer leurs rôle et responsabilités démocratiques. Il est donc essentiel que les représentants des groupes-clés de la société civile soient invités à participer avec les parties prenantes au sein des institutions politiques.

» **Que faut-il couvrir ?**

Un tel événement doit inclure des conférenciers et des discussions en vue d'accomplir ce qui suit :

Définir la violence contre les femmes en politique dans un contexte particulier :

- **Présentation de la violence à l'égard des femmes en politique:** La conférence devrait commencer par une présentation générale du problème, notamment comment il se définit, et par des exemples de ses diverses manifestations dans le monde, ainsi que des données existantes sur le phénomène dans divers secteurs de la vie politique. Ceci peut se faire en utilisant ou en adaptant la présentation sur la violence à l'égard des femmes en politique se trouvant dans les outils de cette orientation de programme.
- **Témoignages des victimes de violence dans le pays du programme et dans divers secteurs politiques.** Il est important d'illustrer la nature exhaustive de ce problème en intégrant des témoignages montrant comment il se manifeste dans les divers processus et institutions politiques. Par exemple, un témoignage pourrait être donné par une femme victime de violence employée comme moyen de contrôler ou de l'empêcher de voter ; une autre victime pourrait parler de son expérience de la violence utilisée pour bloquer ou pour contrôler ses initiatives de plaidoyer. Il importera aussi de montrer toute la gamme des actes de violence à l'égard des femmes en politique par des témoignages illustrant diverses formes de violence.
- **Perspectives régionales ou internationales sur les manifestations de la violence à l'égard des femmes en politique (facultatif):** Il faudrait aussi envisager des témoignages ou des discussions venant de dirigeantes d'autres pays sur la façon dont la violence s'est manifestée dans leur vie et dans leur pays. Ou bien des chercheurs ou des universitaires pourraient faire une présentation ou indiquer des données d'autres régions ou pays pour illustrer la nature mondiale du problème.⁵⁶

UNE NOTE SUR LES TÉMOIGNAGES : ÉVÉNEMENT DE LANCEMENT DE #NOTTHECOST

#NotTheCost a été lancé officiellement par le NDI à la conférence annuelle de la Commission des Nations Unies de la condition de la femme à New York en mars 2016. Il s'agissait non seulement d'informer et de sensibiliser sur la violence à l'égard des femmes en politique, mais aussi d'être

fondamentalement immergé dans les vraies expériences des femmes dans le monde. Assortie de panels et d'orateurs invités qui ont exposé le problème en qualité d'experts originaires de secteurs très différents, la conférence a présenté une série de témoignages de femmes politiques du monde entier, notamment des défenseurs et des activistes de la société civile, des maires en fonction et d'anciens maires, des parlementaires et des membres des forces de sécurité. Ces témoignages ont rempli un objectif important : rendre la question « réelle » en sortant l'impact de la violence du champ théorique pour la décrire comme un problème concret et immédiat ayant de profonds effets sur les femmes dans le monde.

Depuis la conférence initiale, ce format a été reproduit de plusieurs manières pour divers groupes de parties prenantes, notamment par la collaboration entre le NDI et Liberal International pour les événements #NotTheCost destinés aux parlementaires et aux membres de parti. Dans chaque cas, lorsque ces témoignages ont été inclus, les participants ont indiqué après l'événement qu'écouter les femmes parler de leur expérience était un moment fort et que cela illustrait l'urgence de la questions de la violence à l'égard des femmes en politique, qui sinon aurait été absente. Des programmes assortis d'événements de lancement doivent absolument inclure des témoignages mais il ne faut pas oublier ce qui suit :

- Ne jamais obliger des femmes à donner des témoignages qu'elles ne souhaitent pas faire en public ou devant certains auditoires.
- Si l'événement est enregistré ou si les médias sont présents, les femmes doivent en être informées bien à l'avance et doivent avoir le choix de présenter leur témoignage sans être enregistrées.
- Au cas où la confidentialité ou la sécurité sont un objet de préoccupation, mais où les femmes veulent faire part de leur expérience, les programmes peuvent envisager d'ajouter des témoignages directs en se montrant créatifs, comme par exemple :
 - » Présentations de témoignages anonymes par des tiers
 - » Cours scénarios mis en scène
 - » Documentation imprimée comprenant des témoignages anonymes

Présenter des solutions à la violence à l'égard des femmes en politique

- ***Témoignages ou panel illustrant des solutions qui ont été élaborées et mises en œuvre dans le pays*** : Il pourrait s'agir de personnes bien placées pour discuter des difficultés de mise en œuvre et des enseignements que l'on en a tirés.
- ***Perspectives régionales ou internationales sur les solutions pour remédier à la violence à l'égard des femmes en politique*** : Il pourrait s'agir de témoignages ou d'un panel d'acteurs internationaux qui ont pris des mesures pour arrêter la violence à l'égard des femmes en politique dans un ou plusieurs secteurs dans leur pays, leur région ou dans le monde. Par exemple, un chercheur, un praticien ou un universitaire présentant des informations sur un genre particulier d'action, par exemple un code de conduite dans un parti ou un ensemble de mesures diverses.
- ***Orientation sur le rôle des acteurs institutionnels internes et extérieurs*** concernant les mesures pour contrecarrer la violence à l'égard des femmes en politique. Elle pourrait être présentée par un expert en plaidoyer ou une partie prenante qui a mené une campagne de plaidoyer pour changer les normes, règles ou processus politiques qui comprennent des facteurs de changement internes et externes, tels que la société civile et les membres et/ou leaders institutionnels.

Introduire l'appel à l'action

- Compilation des possibilités d'action existantes, ainsi qu'idées en cours de développement susceptibles d'être reprises par une série d'acteurs et d'institutions à l'échelle mondiale, régionales ou nationale.
- Étant donné que les catégories de violence classées en priorité différeront d'un endroit à l'autre, les possibilités d'actions contenues dans ce document sont des choix possibles et non des prescriptions. Toutes les stratégies ne seront pas adaptées à toutes les circonstances. Le document est organisé en sections clairement définies pour que les acteurs puissent recourir à diverses possibilités lorsqu'elles se présentent.
- Une organisation, une institution ou un particulier peut choisir d'employer des méthodes et des remèdes juridiques en menant ou en recommandant des mesures législatives, en s'efforçant de défendre les victimes mais aussi de poursuivre les auteurs de violence pour qu'ils rendent compte de leurs actes. D'autres peuvent choisir d'élaborer des procédures pour offrir des soins et des traitements aux victimes en faisant de la sensibilisation et en

répondant à leurs besoins. D'autres encore peuvent mobiliser pour faire un suivi et communiquer des données sur le problème, en recherchant des avancées technologiques pour remédier à la violence.

Éduquer et mobiliser les alliés-clés

» **Formuler un message**

Au départ, les messages d'éducation et de sensibilisation n'ont pas besoin d'être adaptés au pays. Il est possible de les élaborer à partir de l'information de l'initiative mondiale #NotTheCost et d'autres ressources et études venues du monde entier.⁵⁷ Toutefois, une fois qu'un plan d'action est mis sur pied sur la base de l'information réunie par le biais de l'évaluation de la violence à l'égard des femmes en politique et de l'événement #NotTheCost, cette information peut servir à formuler des messages plus ciblés qui illustrent les manifestations du problème dans un pays donné et le changement qui doit se produire. De plus, comme les programmes peuvent ne pas être axés sur plusieurs secteurs, les messages doivent être élaborés pour correspondre au secteur, aux institutions, au processus et aux acteurs ciblés dans celui-ci. Par exemple, si un programme vise l'arrêt de la violence à l'égard des femmes au parlement, alors les messages doivent cibler les acteurs et les institutions concernés et la façon dont la violence se manifeste dans ce secteur.

Les messages peuvent s'inspirer des textes et des actions comprises dans l'appel à l'action mondial (par exemple, dans la section qui concerne l'action parlementaire) mais il faudra les adapter au contexte national. Dans cet esprit, les praticiens, partenaires et alliés devraient envisager d'élaborer leurs messages de façon systématique, pour veiller à ce qu'ils soient adaptés à leur public cible et communiquent l'information souhaitée avec exactitude. Certaines activités et thèmes peuvent inclure :

Activités de programme pour appuyer la formulation de messages :⁵⁸

- Atelier sur les stratégies d'élaboration et de communication de messages de plaidoyer :
 - » Connaissez votre auditoire
 - » Connaissez votre cadre et le moment politique

- » Élaborez votre message
- » Communiquez votre message
- **Atelier sur l'élaboration du plan de communication** :⁵⁹
 - » Pourquoi voulez-vous communiquer avec la communauté ? — Quel est votre objectif ?
 - » À qui voulez-vous vous adresser ? — Qui est votre auditoire ?
 - » Que voulez-vous communiquer ? — Quel est votre message ?
 - » Comment voulez-vous communiquer ? — Quels moyens de communication utiliserez-vous ?
 - » Qui devriez-vous contacter et que devrez-vous faire pour utiliser ces moyens de communication ? — Comment allez-vous disséminer vos messages ?
- **Après l'atelier** : Mettre en œuvre votre plan d'action.
 - » Concevoir votre message et le disséminer à votre auditoire ciblé.
 - » Évaluer vos initiatives de communication et modifier vos projets en fonction de cette évaluation.
 - » Ne pas abandonner.



Pour des ressources supplémentaires sur la création d'un message et la mobilisation des alliés, voir :

- » [Community Tool Box: Communications to Promote Interest](#) [Boîte à outil communautaire : communications pour susciter l'intérêt] (Groupe de réflexion pour la santé et le développement communautaire)
- » [Virtual Knowledge Centre to End Violence Against Women and Girls](#) [Centre de savoir virtuel pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles] (ONU Femmes)

» **Parties prenantes-clés sur la violence à l'égard des femmes en politique :**

Pour élaborer un message ciblé, il est important d'identifier les acteurs et institutions-clés qui sont les plus importants pour créer des réformes de

longue durée afin de prévenir, de traiter et de punir la violence à l'égard des femmes en politique et donc d'adapter ce message à ceux à qui ils s'adressent. Certains seront adaptés à tous les secteurs politiques, tels les législateurs et les organisations de la société civile (OSC) centrés sur la violence basée sur le genre, et certains seront plus adaptés à un secteur donné tel que les organes de gestion des élections ou les dirigeants de parti politique. Des incitations impulsées de l'extérieure sont la clé des réformes institutionnelles et le plaidoyer de la société civile joue un rôle essentiel pour s'assurer que les institutions, tels que les partis politiques, les organes de gestion des élections, les parlements et autres institutions gouvernementales soient comptables des promesses qu'ils font à leurs citoyens. Cela dit, les membres des institutions et leurs leaders peuvent avoir un impact significatif sur les degrés de violence exercée à l'égard des femmes au sein des enceintes protégées de ces institutions.

Grâce à des initiatives de sensibilisation, les programmes peuvent sensibiliser les parties prenantes sur le fait que ces comportements ne sont pas normaux et s'efforcent activement d'empêcher la participation politique des femmes parce que ce sont des *femmes* et que cela constitue une grave enfreinte des normes internationales et des lois nationales se rapportant à la démocratie, aux droits de la personne et à l'égalité entre les genres. Grâce à l'éducation et à l'appui de parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur des institutions politiques, il est possible de promouvoir le changement.

» **Parties prenantes de la violence basée sur le genre :**

Il faut reconnaître que la violence à l'égard des femmes en politique est un type de violence basée sur le genre ainsi qu'un type de violence politique. Par conséquent, outre l'inclusion des parties prenantes œuvrant contre la violence politique, il faut mobiliser les acteurs qui ont une compréhension de la violence contre les femmes, notamment la violence contre les femmes actives en politique, ce qui, dans la plupart des cas, n'a pas été systématiquement évalué. Il s'agit souvent de particuliers, d'organisations ou d'entités gouvernementales qui travaillent sur le problème de la violence à l'égard des femmes et sont plus susceptibles d'avoir des informations sur les causes et les auteurs potentiels de violence ainsi que sur les mécanismes de prévention et de traitement. Ces parties prenantes non traditionnelles ne sont pas seulement précieuses parce qu'elles comprennent le problème mais elles sont la clé de la création et de la mise en œuvre de méthodes durables de changement pour remédier au phénomène.

Bien que des acteurs œuvrant sur la violence basée sur le genre reconnaissent que la violence à l'égard des femmes est un problème, ils ne verront peut-être pas le lien entre la violence qui cible les femmes politiques et d'autres formes de violence basée sur le genre. Il peut être nécessaire de mieux faire comprendre leur rôle en réaction à ce genre de violence et de coordonner le lien entre les services existants pour les victimes et les rapports communiqués par les acteurs politiques. Les programmes devraient veiller à ce que les parties prenantes traditionnelles et non traditionnelles remédient à ce problème comme il convient, dans les temps impartis et correctement.

Les parties prenantes de la violence basée sur le genre qu'il faut mobiliser sont les suivantes :

- ONG ou organisations bilatérales focalisées sur le genre
- ONG nationales sur les droits des femmes avec une orientation sur la participation des femmes à la politique
- ONG nationales sur les droits des femmes avec une orientation sur la violence basée sur le genre, notamment celles qui offrent des services, gèrent des abris ou des numéros d'assistance téléphonique.
- Ombudsman gouvernemental ou ministères du genre

» **Parties prenantes politiques :**

De même, les parties prenantes politiques peuvent ne pas comprendre ou être convaincues du besoin de diriger leur attention et leurs ressources sur la violence à l'égard des femmes en politique. Souvent, l'arrêt de la violence basée sur le genre tel que le viol ou la violence domestique n'est pas considéré comme un thème pertinent pour promouvoir l'intégrité des institutions et des processus démocratiques. La sensibilisation initiale exigera une éducation et une sensibilisation ciblées sur la violence à l'égard des femmes en politique et la raison pour laquelle ceci est important pour la démocratie. Cette sensibilisation doit inclure des discussions sur la réponse appropriée des particuliers et des institutions en vue de prévenir la violence, sanctionner les auteurs et traiter les victimes. Les femmes qui dénoncent la violence ont souvent du mal à obtenir des réponses justes, précises et fiables des forces de sécurité, des institutions politiques et des responsables gouvernementaux.

Parties prenantes à mobiliser :

- Direction des partis politiques et femmes membres de partis
- Organes de gestion des élections
- Forces de sécurité et communauté de la paix et la sécurité
- Groupes au sein d'une coalition d'observateurs des élections qui sont focalisés précisément sur les droits des femmes ou plus généralement sur les droits de la personne.
- Élués et anciennes élués au niveau local, régional et national.
- Personnel parlementaire, hommes et femmes membres du parlement.
- OSC/ONG axées sur la participation des femmes en politique, la bonne gouvernance, le contrôle parlementaire et la responsabilisation des organes gouvernementaux.

» **Activités illustrant la sensibilisation et la communication pour mobiliser les parties prenantes :**⁶⁰

- ***Mener des campagnes de sensibilisation dirigées sur les partis politiques et les électeurs*** pour mettre en valeur le problème par des posters, sites Internet, tweets, vidéos en ligne et spots télévisés. Élever la prise de conscience sur le problème par des discours et des campagnes soulignant et condamnant ce comportement. Le contenu doit porter sur l'illustration de la violence à l'égard des femmes en politique et expliquer pourquoi c'est inacceptable à la lumière des lois et des valeurs sociétales concernant la démocratie, les droits de l'homme, l'inclusion et l'égalité.

L'IMPORTANCE D'UNE CAMPAGNE : LE NIGERIA & LA CAMPAGNE STOP-VAWIE

Pendant les élections de 2015 au Nigeria, avec l'appui du NDI, International Federation of Women Lawyers (FIDA), un groupe d'éducation civique du pays, a lancé la campagne « Arrêter la violence contre les femmes pendant les élections » (Stop-VAWIE) pour identifier, documenter et communiquer des données sur la violence à l'égard des femmes. Cette campagne comprenait un volet de sensibilisation important, outre le fait de cibler la sensibilisation et la prévention. En plus des campagnes radio et vidéo, et

un recours aux médias sociaux, la campagne Stop-VAWIE a coordonné une sensibilisation ciblée, notamment un événement de lancement très visible, pour engendrer la prise de conscience et susciter chez des parties prenantes précises un intérêt pour ses messages.

Ces parties prenantes sont l'organe de gestion des élections, la police nationale et les groupes de la société civile. Avec la sensibilisation, y compris l'événement de lancement, la campagne Stop-VAWIE a débouché sur les initiatives de prévention et d'atténuation parmi les parties prenantes-clés. Ces initiatives comprennent des réponses rapides qui se sont appuyées sur le savoir-faire, les aptitudes et les ressources d'un large éventail de parties prenantes. À l'événement officiel de la campagne dans l'État de Kogi, par exemple, le commissaire de police a annoncé que la police accorderait la priorité la plus élevée à toute violence électorale ciblant les femmes et il a affecté un agent pour que tout incident de violence contre les femmes pendant les élections soit communiqué à la police pour être résolu.

- ***Travail avec les prestataires de service qui répondent aux victimes de violence contre les femmes pour s'assurer qu'ils ont la formation nécessaire pour reconnaître ce type de violence*** ainsi que leurs auteurs, et sont équipés pour soutenir leurs victimes.
- ***Dispenser des formations aux responsables des forces de l'ordre*** pour leur permettre de reconnaître des actes de violence à l'égard des femmes en politique et de prendre ces actes au sérieux en tant que violations de droits humains et démocratiques essentiels. Les encourager à communiquer et à poursuivre ces actes criminels avec toute la force de loi, et créer des mécanismes pour déposer de telles plaintes.
- ***Sensibiliser les membres de parti*** sur la question par la distribution de documentation, notamment les posters, les sites Internet, les tweets et les vidéos en ligne. Le contenu doit porter sur l'illustration de la nature de la violence à l'égard des femmes en politique, notamment lorsqu'elle est liée aux partis et aux membres du parti, et doit expliquer pourquoi c'est inacceptable. La documentation doit souligner que les actes de violence contre les femmes en politique donnent une image négative du parti, envoient un message sur le parti qui peut aliéner les électeurs et le public en général.
- ***Dispenser une formation pour les parlementaires*** pour les faire prendre conscience de leur propre conduite, qu'ils peuvent ne pas voir comme

discriminatoire envers les femmes. Une telle formation pourrait renforcer la sensibilité sur le genre et la prise de conscience des parlementaires, ainsi qu'offrir des informations sur les ressources disponibles pour répondre aux actes de violence contre les femmes en politique.

- **Dispenser des programmes de formation et de mentorat aux femmes candidates** en vue de partager des enseignements et des stratégies visant à réagir et à atténuer les actes de violence contre les femmes en politique, notamment les moyens de réduire la vulnérabilité et de riposter efficacement aux attaques, en personne et en ligne. Les programmes peuvent choisir de dispenser des programmes de formation aux hommes et les sensibiliser sur les moyens d'arrêter cette violence et de les mobiliser sur des initiatives pour remédier à la violence à l'égard des femmes en politique.
- **Renforcer la prise de conscience dans les secteurs de la justice et de la sécurité concernant l'existence de la législation** sur la violence à l'égard des femmes là où elle existe, ainsi que d'autres outils juridiques que l'on peut mobiliser pour s'attaquer à la violence dans le domaine politique. Il pourrait s'agir de ressources qui décrivent comment gérer des affaires juridiques concernant la violence à l'égard des femmes en politique et d'outils pour aider ceux qui y participent. Ces ressources législatives peuvent être incluses dans un protocole ou publiées sur papier ou en ligne sous forme de guide pour le personnel de justice et de sécurité.



Pour des ressources supplémentaires sur la vulgarisation et la sensibilisation, voir :

- » [Community Tool Box: Communications to Promote Interest](#) [Boîte à outil communautaire : communications pour susciter l'intérêt] (Groupe de réflexion pour la santé communautaire et le développement)
- » [Virtual Knowledge Centre to End Violence Against Women and Girls](#) [Centre de savoir virtuel pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles] (ONU Femmes)

» **Plaidoyer pour obtenir l'action⁶¹**

Une fois qu'un ensemble de solutions a été sélectionné pour le plan d'action sur la violence à l'égard des femmes en politique et que les messages de plaidoyer ont été développés, il faut offrir une assistance technique aux participants

pour établir et mener une campagne réussie de plaidoyer. Ils doivent pouvoir promouvoir, mettre en œuvre et assurer le suivi de la politique au fil du temps. Un programme visant à équiper les participants des compétences et du savoir nécessaire pour procéder à chacune de ces étapes peut comporter plusieurs phases, notamment :

- Une assistance technique pour soutenir une coalition ou un groupe d'acteurs promouvant le plan d'action pour élaborer et exécuter une stratégie de plaidoyer.
- Le renforcement de capacités pour aider les bénéficiaires du programme à acquérir les compétences nécessaires à l'organisation d'une campagne de plaidoyer réussie, notamment la formation et la gestion de coalitions performantes.

Des coalitions qui participent aux plans d'action et qui les exécutent peuvent être soit *officielles* soit *informelles*:

Coalitions officielles

Des plans d'action peuvent être créés et promus par des groupes existants, comme par exemple un groupe de femmes parlementaires qui peuvent se réunir pour créer un plan d'action sur la violence à l'égard des femmes pour focaliser leur plaidoyer. Sinon, réunir des parties prenantes pour créer un programme commun peut mener à la formation d'un réseau ou d'une coalition officielle. Par exemple, les hommes et les femmes de diverses factions de parti politique peuvent se réunir pour choisir une liste d'actions communes contre la violence à l'égard des femmes en politique puis créer une coalition officielle pour promouvoir leur plateforme dans l'ensemble du parti.

RÉSEAUX EN ACTION : L'ALBANIE ET L'ÉGALITÉ DANS LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

En 2009, le NDI a accueilli un programme de développement de savoir-faire politique pour les femmes albanaises. À l'époque, les femmes occupaient 10 sièges sur les 140 au parlement albanais. Pendant la durée de ce programme, les femmes ont forgé des liens forts en dépit de lignes de partis souvent polarisés. Après le programme, les femmes se sont réunies pour former Égalité dans le processus décisionnel, un réseau officiel de femmes de divers partis, en vue de sensibiliser l'opinion publique sur

le besoin d'une plus grande participation des femmes à la politique, de promouvoir une plus forte présence des femmes dans les partis politiques et les fonctions électives et de soutenir des projets économiques, sociaux et éducatifs qui bénéficient aux femmes au niveau communautaire. En formant un tel réseau, les femmes albanaises se sont réunies autour de questions importantes et ont plaidé pour le changement en affirmant les voix des femmes dans le débat politique. Par le biais de discussions en groupe et de débat, les Femmes dans l'Égalité et le processus décisionnel ont identifié la santé des femmes comme priorité parmi leurs membres et lancé une campagne de plaidoyer sur le thème du cancer du sein et du col de l'utérus.

Coalitions informelles

Les coalitions informelles, par comparaison, sont habituellement des réunions de parties prenantes de divers partis et secteurs pour une période de temps limitée et avec pour seul objectif la création et la promotion d'un programme commun. Dans ce cas, un groupe se réunit pour décider de priorités communes et ensuite forme éventuellement des groupes de travail qui créent un plan d'action de plaidoyer dans les secteurs concernés, comme par exemple les partis et le gouvernement national, pour promouvoir leurs propositions politiques. Une telle coalition n'aurait pas d'autre objectif que de promouvoir leur plan d'action sur la violence à l'égard des femmes en politique. Des groupes informel doivent toujours se réunir régulièrement pour suivre les progrès du travail de plaidoyer et peuvent exister tant que leurs objectifs ne sont pas atteints.

RÉSEAUX EN ACTION : LE MEXIQUE ET LA CAMPAGNE 2% Y MÁS⁶²

En 2011, un groupe de parties prenantes de divers secteurs a développé une stratégie avec l'aide du NDI, en vue de plaider pour l'application d'un règlement qui ordonnait que les partis politiques dépensent 2% des fonds publics qui leur sont alloués dans la formation et l'avancement politique des femmes. Peu après, ce groupe informel était devenu officiellement la coalition *2% y + Mujeres en Política* (« 2% et plus de femmes en politique »). La coalition a réussi à exiger de nouvelles réglementations pour accroître la transparence et renforcer les vérifications comptables des finances de partis en général, et plus précisément « l'utilisation des deux pour cent

réservés pour la formation, la promotion et l'avancement des femmes aux postes de direction ». À partir de là, la coalition a poursuivi son dialogue avec les parties prenantes gouvernementales pour élaborer des indicateurs de conformité et produire un guide de plaidoyer qui a été distribué dans les divers états du Mexique.

En mettant en œuvre les plans d'action et les engagements de suivi, les participants du programme peuvent recevoir ou demander un renforcement supplémentaire de capacités. Cette assistance doit refléter les besoins de la coalition ou des groupes impliqués, et ce qui est important, les stratégies d'action qu'ils ont identifiées et les mesures nécessaires pour atteindre ces buts.

Le renforcement supplémentaire de capacités peut comprendre également :

- Mobilisation communautaire
- Dialogue avec l'auditoire cible
- Communication efficace
- Gestion des ressources et levée de fonds
- Négociations

Plaidoyer de la société civile

Les programmes peuvent aussi organiser des ateliers avec des membres de la société civile et des activistes qui ont participé à la formation du plan d'action. Les ateliers peuvent offrir un espace pour les acteurs de la société civile où ils discuteront des étapes de plaidoyer qu'ils adopteront pour appuyer le développement d'organisations politiques inclusives, traiter de la violence dans ces institutions et aussi, de moyens de responsabiliser les institutions et autres acteurs de la mise en œuvre des plans d'action. Ces discussions viseraient à ce que les membres de la société civile élaborent seuls des stratégies de plaidoyer et des plans d'action pour maintenir la pression sur les institutions afin qu'elles respectent leur engagement de mettre un terme à la violence contre les femmes politiquement actives.

Les membres de la société civile et les activistes peuvent fonder leurs engagements et stratégies sur les résultats d'évaluation originels, utilisant cette plateforme pour veiller à élaborer des stratégies viables et logiques pour mettre

un terme à la violence à l'égard des femmes en politique et exiger des acteurs qu'ils soient comptables de leurs engagements. Ils peuvent choisir d'élever la prise de conscience, de cibler les décideurs, les processus et les politiques, de mobiliser des appuis ou de concevoir des interventions nouvelles ou non pour exercer des pressions et assurer le changement. Avec de multiples secteurs de l'espace politique du pays qui discutent et traitent de la violence à l'égard des femmes en politique, de la société civile aux partis et des parlements aux institutions gouvernementales, une approche coordonnée et de renforcement mutuel de la violence à l'égard des femmes en politique peut avoir une meilleure chance d'y remédier efficacement.

CONCLUSION

La violence à l'égard des femmes actives en politique est un problème qui est présent dans toutes les régions, les secteurs et les contextes politiques et qui sape la démocratie. Bien qu'elle n'ait pas été documentée dans le passé, des études de plus en plus nombreuses montrent son impact et son prix, non seulement pour les femmes ciblées par la violence, mais aussi pour l'ensemble des démocraties inclusives, pérennes et résilientes. Il reste beaucoup de travail à faire pour remédier à la violence à l'égard des femmes en politique. Elle doit être entreprise sur de multiples fronts, de l'action mondiale par des institutions internationales au travail important à l'échelle du pays par les activistes et les praticiens de la démocratie. Ce document, et les outils qu'il présente, aideront les praticiens à déterminer comment orienter au mieux leurs efforts, les mesures concrètes et l'information qu'ils doivent envisager, les décisions qu'ils doivent prendre pour créer et mettre les programmes en œuvre visant la violence à l'égard des femmes en politique — et promouvoir une culture et une pratique démocratique plus inclusive et pérenne.

ANNEXES:

I. POSSIBILITÉS D'ACTION

Dans #NotTheCost: Un Appel À L'Action, Arrêter la violence contre le femmes en politique

- » Opportunities for Action to stop VAW-P (NDI)

II. OUTILS D'ÉVALUATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES EN POLITIQUE

A. SOCIÉTÉ CIVILE⁶³

B. PARTIS POLITIQUES :

- » Win With Women: Political Party Assessment Tool [Gagner avec les femmes : Outil d'évaluation des partis politiques] (NDI)
- » Win With Women 2.0: Assessing Women's Participation and Violence Against Women Within Political Parties [Gagner avec les femmes 2.0 : Évaluation de la participation des femmes et de la violence à l'égard des femmes dans les partis politiques] (NDI) ⁶⁴

C. ÉLECTIONS ET PROCESSUS ÉLECTORAL :

- » Votes Without Violence: A Citizen Election Observer's Guide to Addressing Violence Against Women in Elections [Votes sans violence : un guide citoyen d'observation des élections pour remédier à la violence] (NDI)
- » Violence Against Women in Elections: A Framework for Assessment, Monitoring, and Response [Violence à l'égard des femmes dans les élections : un cadre d'évaluation, de suivi et de riposte] (IFES)

D. PARLEMENT :

- » Issues Brief: Sexism, harassment and violence against women in parliament [Note thématique : sexisme, harcèlement et violence contre les femmes au parlement] (IPU)

NOTES

1 Volden, Craig, Alan E. Wiseman and Dana E. Wittmer (2010) "The Legislative Effectiveness of Women in Congress," <http://polisci.osu.edu/faculty/cvolden/VWWWomenLEP.pdf>.

2 O'Connor, K. (Undated) "Do Women in Local, State, and National Legislative Bodies Matter?" The Women and Politics Institute, American University. [<http://www.oklahomawomensnetwork.com/doc/Why%20Women%20Matter%20paper.doc>].

3 The Institute for Inclusive Security. 2009. Strategies for Policymakers: Bringing Women into Government. http://www.huntalternatives.org/download/1648_bringing_women_into_government_mar_09_final.pdf

4 Bardall, Gabrielle. 2011. "Breaking the Mold: Understanding Gender and Electoral Violence." IFES: Washington, D.C.; Inter Parliamentary Union. "Sexism, Harassment, and Violence against Women Parliamentarians," Issues Brief, October 2016. <http://www.ipu.org/pdf/publications/issuesbrief-e.pdf>; Krook, Mona Lena. 2017. "Violence Against Women in Politics." Journal of Democracy, Volume 28, Number 1: 74-88.

5 Même dans les cas où les femmes reçoivent des demandes d'argent au lieu de relations sexuelles, ceci peut être considéré comme une violence économique. Souvent, les femmes n'ont pas le droit d'accéder aux mêmes réseaux et ressources que leurs collègues masculins ou ne peuvent pas le faire, ce qui peut servir à bloquer leur participation ; par exemple, quand le coût monétaire d'une nomination ou d'une campagne de candidat unique est très élevé, cela affecte les femmes de manière disproportionnée car elles ont de façon disproportionnée des situations inférieures à celles des hommes ou rencontrent des obstacles supplémentaires à ceux des hommes pour obtenir des crédits ou des financements (banque demandant la signature de leur mari pour obtenir un prêt) .

6 "New report shows the reach of online harassment, digital abuse, and cyberstalking." 2016. Data & Society. Available at <https://datasociety.net/blog/2016/11/21/online-harassment/>.

7 "Online Harassment." 2014. Pew Research Center. Available at <http://www.pewinternet.org/2014/10/22/online-harassment/>.

- 8 Krook, Mona Lena. 2017. "Violence Against Women in Politics." *Journal of Democracy*, Volume 28, Number 1: 74-88.
- 9 NDI. 2010. "The 2009 Presidential and Provincial Council Elections in Afghanistan." Washington, DC. p. 32. https://www.ndi.org/files/Elections_in_Afghanistan_2009.pdf
- 10 The Guardian. "Scores of women 'divorced or abandoned' for voting in Tanzanian elections." <http://www.theguardian.com/world/2015/dec/08/scores-of-women-divorced-orabandoned-for-voting-in-tanzanian-elections>
- 11 Quintanilla, Tammy. 2012. "Propuesta de Iniciativa Legislativa Sobre Acoso Político a Mujeres Autoridades." Lima: European Union.
- 12 <http://budapestsentinel.com/interviews/meet-bernadett-szel-co-chair-mp-hungarysgreen-party-lmp/>; <http://www.bbc.com/news/world-asia-in-dia-33341631>.
- 13 Herrera, Morena, Mitzy Arias, and Sara García. 2011. "Hostilidad y violencia política: develando realidades de mujeres autoridades municipales." Santo Domingo: ONU Mujeres. South Asia Partnership International. 2006. "Violence Against Women in Politics." Lalitpur: SAP-Nepal Publishing House.
- 14 Krantz, Joakim, Lisa Wallin, and Sanna Wallin. 2012. "Politikernas trygghetsundersökning." Stockholm: Brottsförebyggande rådet.
- 15 ACOBOL. 2012. "Acoso y violencia política en razón de género afectan el trabajopolítico y gestión pública de las mujeres." <http://www.acobol.org.bo>
- 16 Shepherd, Tory. 2014. "More Women Turning Off Politics after Julia Gillard Was Badly Treated." Advertiser, January 14.
- 17 Campbell, Rosie & Joni Lovenduski. 2016. "Footprints in the sand: FIVE Years of the Fabian Women's Network Mentoring and Political Education Programme." Fabian Society. http://www.fabians.org.uk/wp-content/uploads/2016/01/FootstepsInTheSand_lo.pdf
- 18 IPU. "IPU Committee on the Human Rights of Parliamentarians: Overview." <http://www.ipu.org/hr-e/committee.htm>
- 19 IPU. 2016. "Sexism, harassment and violence against women parliamentarians." <http://www.ipu.org/pdf/publications/issuesbrief-e.pdf>.

20 Les espaces publics protégés sont des institutions politiques qui, dans une démocratie, devraient être transparents et responsables devant l'opinion publique. Toutefois, en raison de leur structure de pouvoir traditionnellement élitiste et masculine, et vu le statut inférieur des femmes au sein de ces structures (qui peut être exacerbé dans certains cas par le fait qu'elles sont supposées être des associations privées ou ont certains privilèges qui les exemptent des lois et de la surveillance auxquelles sont soumises les autres institutions dans les mêmes juridictions nationales), de tels espaces permettent et facilitent souvent la violence à l'égard des femmes parmi leurs membres. Les auteurs et les victimes de telles violences sont souvent membres de la même institution. Par exemple, les femmes membres de partis politiques peuvent être victimes de violence perpétrée contre elles par les dirigeants ou les membres de leur propre parti.

21 Bardall, Gabrielle. 2011. "Breaking the Mold: Understanding Gender and Electoral Violence." IFES: Washington, D.C.

22 Becky Gardiner, et al. "The dark side of Guardian comments." The Guardian. 12 April 2016; Anita Bernstein, "Abuse and Harassment Diminish Free Speech," Brooklyn School of Law, Volume 35, Issue 1 Fall 2014.

23 UN. 1993. General Assembly Address. <http://www.un.org/documents/ga/res/48/a48r104.htm>

24 UN. 1948. Universal Declaration of Human Rights. <http://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/>

25 UN. Convention on the Elimination of Discrimination Against Women. <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/econvention.htm#article1>

26 UN. Convention on the Elimination of Discrimination Against Women. <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/econvention.htm#article7>

27 Beaman, L. et al. 2007. Women Politicians, Gender Bias, and Policy-making in Rural India. Background Paper for the UNICEF's The State of the World's Children Report 2007: p. 11, 15 and 16. [http://www.unicef.org/sowc07/docs/beaman_duflo_pande_topalova.pdf].

28 Camissa, A. and B. Reingold. 2004. Women in State Legislators and State Legislative Research: Beyond Sameness and Difference in State Politics and Policy Quarterly. Vol. 4, No. 2: 181-210.

29 O'Reilly, Marie, Andrea Ó Súilleabháin, and Thania Paffenholz. 2015. Reimagining Peacemaking: Women's Roles in Peace Processes. <https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2015/06/IPI-E-pub-Reimagining-Peacemaking.pdf>

30 Notamment et sans s'y limiter : the Universal Declaration of Human Rights, the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women, the African Charter on Human and Peoples' Rights, the Protocol to the African Charter on Human and Peoples' Rights on the Rights of Women in Africa ("Maputo Protocol"), the First Protocol to the European Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms, the Inter-American Democratic Charter, the Inter-American Convention on the Prevention, Punishment and Eradication of Violence Against Women ("Convention of Belem Do Para").

31 La Bolivie est le seul pays qui a adopté une loi concernant spécifiquement la violence à l'égard des femmes en politique, la législation contre ce genre de violence a été adoptée en 2012. Toutefois, le Mexique, le Pérou, l'Équateur et le Costa Rica ont tous envisagé ou sont tous en train d'étudier des lois similaires.

32 Murphy, Jessica. « Trudeau a donné au Canada son premier cabinet avec une parité hommes-femmes. » The Guardian. 4 novembre 2015. Consulté le 22/12/2016. <https://www.theguardian.com/world/2015/nov/04/canada-cabinet-gender-diversity-justin-trudeau>

33 LE NDI œuvre à sensibiliser, à recueillir des informations et à renforcer les capacités parmi ses partenaires sur la question de la violence à l'égard des femmes en politique via son programme #NotTheCost et son appel mondial à l'action (lancé en mars 2016). À l'heure actuelle, le NDI effectue des recherches dans le domaine de la violence contre les femmes dans la société civile, les femmes activistes étant parmi les plus vulnérables face à la violence en raison de leur activisme politique. Dans le secteur des partis politiques, le NDI est en train d'actualiser son « Win With Women » qui est un outil d'évaluation du parti visant à examiner la violence à l'égard des femmes en politique au sein des partis. Dans le secteur des élections, le NDI a déjà mis sur pied des ressources et des orientations pour renforcer la capacité des observateurs d'élections qui recueillent et analysent des données sur la violence à l'égard des femmes dans les élections, illustré par notre Votes Without Violence : outil et site internet. En ce qui concerne les parlements, l'IPU—un partenaire de l'initiative du NDI #NotTheCost—a dirigé une étude (publiée en octobre 2016), qui met en lumière la gravité et la portée de la violence contre les femmes au

parlement. Ce sont tous des exemples de ce que peut être une attention portée à un secteur en particulier. Toutefois, quand ils adoptent une approche sur plusieurs secteurs, les praticiens de la démocratie et les partenaires peuvent élaborer un programme en reprenant des volets de chaque secteur.

34 Pour une étude plus détaillée de la situation en Amérique latine, voir Mona Lena Krook et Juliana Restrepo Sanín, "Gender and Political Violence in Latin America," *Política y Gobierno* (23 janvier 2016): 125-157.

35 En Côte d'Ivoire, par exemple, le groupe de la société civile Organisation des Femmes Actives de Côte d'Ivoire (OFACI) s'est lancé dans la recherche et le plaidoyer en faveur des victimes pour les femmes ciblées ou affectées par la violence post-électorale ; en Tanzanie, un ensemble d'acteurs de la société civile a formé la Sextortion Coalition pour exiger la fin de l'extorsion et du harcèlement sexuel des femmes en politique et sur les lieux de travail.

36 Une référence qui pourrait s'avérer utile : *Issues brief on sexism, harassment and violence against women parliamentarians*, publié en octobre 2016 par IPU, qui détaille les recherches entreprises par l'organisation dans une étude des expériences de la violence en politique par les femmes parlementaires.

37 Des initiatives ciblées sur ce phénomène sont aussi entreprises par d'autres organisations internationales, par exemple ONU Femmes, International IDEA, et International Foundation for Electoral Systems (IFES).

38 Inter Parliamentary Union. "Sexism, Harassment, and Violence against Women Parliamentarians," *Issues Brief*, October 2016. <http://www.ipu.org/pdf/publications/issuesbrief-e.pdf>

39 Huber, Jessica and Kammerud, Lisa. "Violence Against Women in Elections, an Excerpt from IFES' Framework" Produit par IFES pour l'USAID, août 2016.

40 Le NDI œuvrera à évaluer et à mieux remédier à ce phénomène au sein des partis politiques pendant toute l'année 2017.

41 Bien que les résultats de l'évaluation puissent aussi être utilisés pour établir des valeurs de référence, l'outil indiqué dans ce document d'orientation de programme n'est pas une évaluation des valeurs de référence en tant que tel.

42 ONU Femmes entreprend actuellement une initiative pour créer un cadre d'évaluation exhaustif de la violence à l'égard des femmes en politique. Toutefois, les outils actuels sont une compilation de ressources élaborées par

IPU, le NDI et l'OEA dans le cadre de leurs propres initiatives en vue d'étudier et de mesurer le problème.

43 Les outils d'évaluation des fonctions électives liés à ce document sont actuellement ciblés sur la violence à l'égard des femmes dans les parlements car c'est là que l'essentiel du travail a été entrepris. Ils comprennent aussi des questions d'un récent sondage de l'OEA sur les femmes occupant des fonctions électives au niveau local.

44 Ces questions peuvent orienter les programmes sur un secteur particulier ; dans ce cas, les programmes trouveront des orientations supplémentaires dans les outils réservés à un secteur indiqués dans le document et liés à celui-ci. Cette orientation visant un secteur particulier peut inclure d'autres évaluations pour enquêter de façon plus approfondie sur la violence dans ce secteur.

45 Les outils d'évaluation tels que Gender Sensitive Parliament de l'IPU, ou WWW Political Party Assessment du NDI sont des exemples de ressources axées sur le genre susceptibles d'être utilisés avec cet outil axé sur la violence à l'égard des femmes en politique.

46 Options de méthode de recherche inspirées d'une publication interne du Monitoring Evaluating & Learning internal publication, How to Design a Community Baseline.

47 UNFPW and WAVE. 2014. "Strengthening Health System Responses to Gender-based Violence in Eastern Europe and Central Asia: A Resource Package." <http://eeca.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/WAVE-UNFPA>

48 Une ressource supplémentaire qui pourrait être utile aux praticiens est l'outil de sondage « Partners For Prevention », une étude des Nations Unies menée dans plusieurs pays sur la violence à l'égard des femmes perpétrée par les hommes. Bien qu'elle ne soit pas axée sur la violence à l'égard des femmes en politique, elle peut servir d'exemple sur la façon de poser des questions sur des sujets sensibles : <http://www.partners4prevention.org/how-to/research>.

49 Forthcoming in 2017.

50 Forthcoming in 2017.

51 Stewart, D. W., Shamdasani, P. N, and Rook, D. W. (2002) Focus Groups: Theory and Practice. Sage Publications: Thousand Oak, CA, pp 42-43.

52 À venir en 2017.

53 VeneKlasen, Lisa and Miller, Valerie. 2007. "Section 8: Planning Moment #3: Identifying & Defining Problems," A New Weave of Power, People, & Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation, Stylus Publishing. http://www.justassociates.org/sites/justassociates.org/files/13chap8_identifying_prob.pdf

54 Ibid. "Section 9: Planning Moment #4: Analyzing Problems and Selecting Priority Issues," A New Weave of Power, People, & Politics: The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation, Stylus Publishing. http://www.justassociates.org/sites/justassociates.org/files/14chap9_analyzing_prob.pdf

55 #NotTheCost: Stopping Violence Against Women In Politics. (2016). NDI.

56 Par exemple, des activités du NDI ont bénéficié dans le passé du savoir-faire de Mme Mona Lena Krook et Juliana Restrepo Sanín, de Rutgers University; Maria Eugenia Rojas Valverde, ex-présidente de Asociación de Concejalas de Bolivia (ACOBOL); Mme Ave Maria Semakafu, coordinatrice nationale de Tanzania Women Cross Party Platform (TWCP); et bien d'autres experts, chercheurs et politiques du monde entier.

57 Par exemple :

Krook, Mona Lena and Juliana Restrepo Sanín. "Gender and political violence in Latin America: Concepts, debates and solutions." *Política y Gobierno*: Vo. XXI II, pp. 125-157. http://mlkrook.org/pdf/pyg_2016.pdf

IPU. "Sexism, harassment and violence against women parliamentarians." <http://www.ipu.org/pdf/publications/issuesbrief-e.pdf>

UNWOMEN. "Violence Against Women in Politics." 2014. <http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2014/6/violence-against-women-in-politics>

IFES. "Violence Against Women in Elections." 2016. <http://www.ifes.org/publications/violence-against-women-elections-excerpt-ifes-framework>

58 L'équipe du NDI sur le genre, les femmes et la démocratie recommande aux praticiens de s'adresser aux experts en campagnes de plaidoyer et de sensibilisation pour déterminer les volets de programme et approches spécifiques. D'autres ressources comprennent aussi :

- [Adult learning techniques](#): essentiellement axés sur la formation mais

peuvent être appliquées dans un contexte éducatif.

- [Adult learning principles](#): orientation et concepts pour savoir si le programme présente des informations qui sont plus ciblées sur un programme éducatif qu'une campagne de sensibilisation médiatiques ou à base de messages.

59 Community Toolbox, Chapter 6. Communications to Promote Interest, Section 1 Developing a Plan for Communication. Voir à l'adresse : <http://ctb.ku.edu/en/table-of-contents/participation/promoting-interest/communication-plan/main>

60 Ce sont des actions génériques illustratives qu'il est possible de réaliser et qui sont basées sur l'orientation comprise dans le Plan d'action mondial Not The Cost , que l'on trouvera à : <https://www.ndi.org/not-the-cost>.

61 O'Connell, Shannon. "Policy Development and Policy Advocacy" https://www.ndi.org/files/Policy%20Development%20and%20Advocacy%20Workbook_EN.pdf

62 Krook, Mona Lena; Denham, Julie; and Gurrolla Bonilla, Silvia. "Women's Leadership as a Route to Greater Empowerment: Mexico Case Study." USAID. 2014. Available at: <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/WiP%20-%20Mexico%20Case%20Study.pdf>

63 A venir.

64 À venir en 2017.

